Du 8 au 14 septembre 2025 - N° 4984

# le Journal du Palais

2€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE – (96e année)

RÉSEAU LÉGALNET BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

JDP

**Le portrait du Journal du Palais**

## Donner la parole au silence

Virginie Lasilier incarne une trajectoire artistique où le spectacle vivant se mue en un puissant vecteur de connexion humaine. Aujourd'hui son travail mêle la danse, le théâtre et la langue des signes, avec en toile de fond ce rêve de "sauver le monde" par l'art. *Page 24*

## Doubs : une entreprise artisanale qui tourne rond

Le Bisontin Alain Sauter a créé, en 2016, la manufacture Globe Sauter. Celui qui fabriquait ses premiers globes terrestres à l'ancienne dans son appartement est aujourd'hui à la tête d'une entreprise artisanale de cinq personnes produisant chaque année plus de 300 globes, notamment pour de grandes maisons de luxe. *Page 3*

## Yonne : 45 M€ pour le budget « collèges »

Rénovation énergétique, modernisation et numérique éducatif : le conseil départemental engage des moyens conséquents pour offrir aux collégiens des conditions d'apprentissage à la hauteur. *Page 6*

**6 pages d'annonces légales**

**Lire les pages 16 à 21**

# SPÉCIAL **CULTURE**

EN ROUTE POUR POUR LA RENTRÉE CULTURELLE 2025-2026 !

PAGES 7 À 14

JEAN LOUIS FERNANDEZ

## Le conseil régional a un nouveau président

Vendredi 5 septembre, l'hôtel de région à Dijon a vu l'accession de Jérôme Durain au siège de président de la région BFC. Une élection sans surprise, puisqu'il était le candidat choisi par le groupe majoritaire après l'annonce de la démission de Marie-Guite Dufay. Le président du groupe Notre région par cœur, également sénateur, était pourtant bien pressenti pour devenir président du groupe PS au Palais du Luxembourg. Il aura préféré la région avec la mission d'enrayer la progression du Rassemblement national en BFC.

*Page 5*

Le tournant de la réforme du régime des nullités. Page 22

R 28302 - 4984 - 2€

WWW.JOURNAL-DU-PALAIS.FR EST HABILITÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL À PUBLIER LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES POUR LES DÉPARTEMENTS DE LA CÔTE-D'OR ET DE L'YONNE

baromètre

La saison estivale dans les montagnes du Jura

## Bilan touristique contrasté en BFC

La saison estivale 2025 révèle des dynamiques différentes entre les deux destinations phares de la région selon les chiffres récents de BFC Tourisme. Dans la zone « Montagnes du Jura », la satisfaction est très bonne (74 % d'opinions positives). 1/3 des professionnels ont même enregistré une progression de la fréquentation. Les taux d'occupation dans l'hébergement locatif sont en hausse pour le mois d'août (+2 points) et les prévisions pour l'automne sont positives (+3 points en septembre et +2 points en octobre). En zone « Bourgogne », la satisfaction des professionnels est plus contrastée (64 % d'opinions positives versus 36 % d'opinions négatives). Les professionnels sont proportionnellement plus nombreux à noter une baisse de fréquentation.

Mission Patrimoine

## Mission Patrimoine : huit sites retenus en BFC

La Mission Patrimoine pour la sauvegarde du patrimoine en péril portée par Stéphane Bern a dévoilé lundi 2 septembre ses 102 sites lauréats 2025. En BFC, l'église Saint-Saturnin à Saulieu (21), l'ancienne tuilerie du Schiste à Lods (25), la Maison du jardinier du Château de Verreux à Arbois (39) ou la Maison des échevins à Corbigny (58) sont parmi les huit sites retenus. Depuis la première édition, ce sont plus de 325 M€ qui ont permis d'aider les travaux de restauration des sites lauréats : 180 M€ issus du Loto du patrimoine ; 103 M€ attribués par le ministère de la Culture et 42 M€ collectés par la Fondation du patrimoine (mécénat d'entreprises, dons de particuliers et ressources propres).

Le succès du podcast des commissaires aux comptes

## Les Commissaires aux comptes cartonnent en podcast

Après une première saison de podcast intitulée *Anatomie d'une bulle*, saluée par plus de 130.000 écoutes et trois prix professionnels, la CNCC (Compagnie nationale des commissaires aux comptes) et Louie Creative ont dévoilé la saison 2, baptisée *Faites vos jeux*. On y retrouve Sofiane, jeune auditeur légal, propulsé en Normandie pour auditer les comptes d'un grand casino. Un changement de décor radical, après sa première mission dans un domaine viticole, qui l'embarque dans une affaire aux multiples zones d'ombre. Cette saison 2 a déjà été téléchargée plus de 65.000 fois et semble prouver la validité d'un tel format.

**Depuis près de 15 ans, il fait vivre dans le village natal de Colette une bouquinerie à nulle autre pareille, où l'amour des livres rencontre le plaisir de la brocante.**

# Livres et brocante : Patrick Baron cultive sa singularité

Patrick Baron n'a jamais été un bouquiniste comme les autres. Très tôt, il a découvert le plaisir de la lecture, encouragé par un parrain qui lui a transmis l'amour des livres. « *À mon époque, il n'y avait pas de télévision ni d'internet, donc on lisait beaucoup* », se souvient-il. Sa passion pour Alexandre Dumas et pour les classiques de la littérature russe l'a naturellement conduit vers le métier de bouquiniste.

Avec sa conjointe, ils géraient une boutique de brocante à Noisy-le-Grand, en région parisienne. Mais lors d'un salon au château de Saint-Fargeau, ils sont tombés sur cette boutique de Saint-Sauveur-en-Puisaye - « *la plus ancienne du village* ». Attirés par le charme de l'endroit et la beauté de la région, Patrick et sa compagne Christine Pérez ont décidé de reprendre l'établissement, initialement modeste, pour y installer tout d'abord des livres. Puis à force de voyages, ils ont décidé de rapatrier la brocante d'Île-de-France jusqu'en Puisaye. Depuis, la boutique est devenue un véritable repaire pour les bibliophiles en tous genres.

Avec environ 120.000 ouvrages - « *peut-être plus* », allant des classiques aux livres pour enfants, Patrick Baron a su créer un espace unique où la diversité des genres et des époques se mêle. L'accueil personnalisé et la connaissance approfondie de chaque ouvrage font partie de la signature de la boutique. « *Les bouquinistes d'aujourd'hui travaillent beaucoup sur internet, mais nous, nous voulons que nos clients découvrent les livres physiquement, en touchant les pages, en feuilletant, en discutant* », explique-t-il.

### CONJUGUER COMMERCE ET CULTURE

L'agrandissement récent des locaux marque une nouvelle étape dans l'histoire de la bouquinerie. Si la vente de livres de poche reste modeste, elle permet néanmoins de maintenir une activité régulière. Les livres rares ou anciens, bien que moins nombreux, attirent, eux, leur lot de collectionneurs et de passionnés. « *Ce n'est pas un métier où l'on devient riche, mais c'est un métier passion, où l'on apprend tous les jours et où l'on partage quelque chose d'unique avec les clients* », souligne-t-il. La propriété des locaux, sans charges supplémentaires, permet à Patrick Baron et Christine Pérez de développer leur activité sans contrainte financière excessive, un atout considérable pour assurer la pérennité de leur commerce.

La bouquinerie contribue, par ailleurs, à renforcer l'attractivité du village en mêlant commerce et culture, tout en offrant un espace où le livre reste accessible et vivant. Les visiteurs, jeunes et moins jeunes, viennent y trouver non seulement des ouvrages, mais aussi des expériences et des rencontres uniques. En ouvrant cette nouvelle page de son histoire, Patrick Baron démontre que le commerce de proximité peut allier passion et viabilité économique tout en s'insérant dans un projet culturel plus large.

**Enzo Beaudet**

décideurs

## Ils ont dit...

CD21

**« Extrêmement déçu, mais pas surpris ».** Le président de la chambre d'agriculture de la Côte-d'Or **Jacques de Loisy** ne mâche pas ses mots quant à la validation par la Commission européenne du traité Mercosur. « *Ursula von der Leyen a l'habitude de brader l'agriculture française et européenne ; ce sont encore les agriculteurs qui vont en pâtir !* » En négociation depuis près de 25 ans, cet accord doit permettre à l'Union européenne d'exporter plus de voitures, de machines, de vins et de spiritueux en Argentine, au Brésil, en Uruguay, au Paraguay et en Bolivie. En retour, cet accord faciliterait l'entrée de produits sud-américains dans l'Union européenne comme la viande, le sucre, le riz, le miel et le soja. Pour le faire adopter, la Commission a décidé de scinder le texte en deux volets : un accord de partenariat global qui regroupe les dispositions relevant des compétences nationales et qui doit être ratifié par chaque État membre et le Parlement européen ; un accord commercial intérimaire qui comprend les dispositions commerciales et qui concerne exclusivement les compétences européennes. Son entrée en vigueur dépendra d'un vote à la majorité qualifiée au Conseil de l'Union européenne, soit le vote de 55% des États-membres, 15 États sur 27, qui devront représenter au moins 65% de la population. Puis, viendra le tour de son adoption par le Parlement européen. Ces deux dernières étapes de ratification seront fixées d'ici la fin de l'année. « *On va donc importer du maïs et du soja OGM interdits de production chez nous, ou des animaux nourris aux OGM*, dénonce Jacques de Loisy. *On nous parle de clauses miroirs depuis 20 ans, aucune n'a jamais été mise en place, ce sont juste des éléments de communication !* » Face à la hausse des droits de douane sur les exportations vers les États-Unis, le Mercosur peut-il être une chance, en particulier pour les vignerons ? «*Non*, tranche le président de la chambre d'agriculture 21. *Je ne vois pas les Argentins, qui produisent d'honorables vins de moyen de gamme, laisser de la place à nos vins européens et français, encore moins de la Côte-d'Or* ». Faut-il s'attendre à une réaction de la part de la profession ? Pas le 10 septembre, mais plus tard, dit encore Jacques de Loisy, par ailleurs maire d'Hauteville-lès-Dijon, qui invite « *tous ses collègues agriculteurs, viticulteurs, forestiers, propriétaires de foncier agricole ou pisciculteurs à se porter candidats aux élections municipales. C'est le meilleur moyen de prendre son destin en main* ».

**Industrie.** **Alsacien de naissance, Bisontin d'adoption, Alain Sauter, alors enseignant-chercheur en paysage à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne, a créé en 2016 la manufacture Globe Sauter. Celui qui fabriquait ses premiers globes terrestres à l'ancienne dans son appartement est aujourd'hui à la tête d'une entreprise artisanale de cinq personnes produisant chaque année plus de 300 globes, notamment pour de grandes maisons de luxe.**

# Globe Sauter : une aventure qui tourne rond

Enfant, sensible à la nature et gourmand de plein air, Alain Sauter s'imagine jardinier… Finalement, c'est un autre sillon que les hasards de la vie ont tracé pour lui : il est devenu géographe et concepteur de globes terrestres faits main. Un métier si atypique qu'il ne compte que trois à quatre adeptes dans le monde. Alain Sauter réalise un jour, au hasard d'une préparation de l'un de ses cours à la Sorbonne, que les fabricants artisanaux de globes terrestres sont une espèce rare. Le savoir-faire, en France, a tout bonnement disparu. Cette découverte le happe. Il se documente et remonte jusqu'au XVe siècle. Il apprend que, historiquement, les fabricants de globes utilisaient des cartes découpées en fuseaux. Un seul ouvrage fait état du processus de fabrication, il s'agit de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert. Il se lance le défi d'inventer une technique pour créer à la main une sphère en plâtre presque parfaite. Au bout d'un an, le pari est tenu. Au fond de sa cave, à Besançon, il parvient à reconstituer tout le processus de fabrication. Les premières commandes voient le jour et en 2019, Alain Sauter passe dans l'émission La Maison France 5. L'impact est immédiat et colossal : le site internet explose, la boîte mail déborde et six mois de commandes sont engrangés en l'espace d'une seule soirée. Une opportunité, mais aussi un « *vertige* » face à l'ampleur de la tâche pour un artisan travaillant seul. Alain Sauter opère alors « *un saut assez conséquent* ». Il démissionne de l'université pour s'investir pleinement dans sa jeune entreprise. Il installe son activité rue du Cercle et embauche une graphiste, Cécile Blary, sa première salariée. Portée par un carnet de commandes bien rempli, l'entreprise traverse plutôt bien la crise sanitaire de 2020, mais les deux années qui suivent s'avèrent catastrophiques, malgré l'obtention des prix des Métiers d'art du Doubs et de Bourgogne Franche-Comté. « *Je me suis retrouvé avec une trésorerie à zéro et un carnet de commandes vide*, confie Alain Sauter. *Je me suis pris de plein fouet la frilosité économique majeure qui a suivi la Covid : mes globes au coût reflétant le prix du temps passé, étant considérés comme des dépenses futiles en période d'incertitude* ». Le dépôt de bilan n'est pas loin, mais contre toute attente, l'année 2023 marque un renouveau spectaculaire. Portée par une reprise de la confiance économique et la germination de projets semés précédemment, l'entreprise « *repart sur les chapeaux de roues* ». Le succès est tel que l'entreprise connaît une croissance « *exponentielle* », multipliant son chiffre d'affaires par six depuis 2022. Aujourd'hui, l'entreprise emploie cinq personnes, avec Sarah Crantz à l'administration et aux réseaux sociaux, Iléna Stunault, Thibault Féral, Cécile Blary à la fabrication, et Antoine Choffel comme ébéniste. Elle a la capacité de produire 300 globes par an, avec un prix moyen à l'unité de 1.600 €. Des partenariats avec de « *grandes maisons de luxe* » se sont développés. « *Ces dernières commandent des petites séries de globes qu'elles distribuent comme cadeaux VIP* ». Ces collaborations assurent une diffusion « *dans le monde entier* ». L'exportation, notamment vers la Suisse, le Québec, le Luxembourg, la Belgique, L'Italie et même les États-Unis, représente une part significative de l'activité.

JDP

## GLOBES À MESSAGE

Bien que les techniques fondamentales de traînage au plâtre, d'impression noir et blanc, de peinture à l'aquarelle, de vernis, ainsi que le travail d'ébénisterie n'aient pas changé, le processus s'est « *perfectionné et optimisé* », explique Alain Sauter. *L'atelier explore de nouvelles pistes, comme le recyclage du papier en plâtre fibré ou l'utilisation de papiers népalais faits main qui rappellent les vieux parchemins. Une machine que j'ai fait venir de New York nous permet désormais de réaliser des dessins techniques avec une précision nouvelle, offrant des portes sur la création d'autres produits, d'aller sur le contemporain en gardant l'âme du géographe Élisée Reclus et de Jules Verne, mes deux modèles* ». Des globes célestes, des globes lunaires et même un globe de Mars ont ainsi vu le jour.

Alain Sauter s'investit dans des projets artistiques, comme la collaboration en janvier 2023 avec le street artiste de Roubaix Julien Gaquère, alias Jigé, qui donne vie à un globe entièrement revisité. Un objet-monde transformé en œuvre d'art, remplie de créatures bigarrées. L'artisan n'a pas oublié ses racines universitaires. Il participe ainsi au projet national Spherographia, avec des chercheurs de Bordeaux, géographes et ethnographes, explorant la « *question de l'utilisation exponentielle des globes virtuels et du blanc des cartes, là où la donnée n'existe pas mais où ces globes digitaux ne sont pourtant pas "vides", posant ainsi la question du lobbying* ». Deux globes ont déjà vu le jour : l'un sur l'autochtonie, présenté en Guyane, et l'autre sur la biodiversité, exposé à Val d'Or au Québec, deux régions où la question autochtone et minière est prégnante. Un projet « *au long cours, espéré pour 2026* », concerne une série de globes sur les terres rares. En collaboration avec des chimistes de l'Université Marie et Louis Pasteur, l'objectif est de cartographier l'exploitation de ces ressources et de sceller un échantillon de terre rare à l'intérieur de chaque globe, interrogeant ainsi notre rapport à la consommation et l'avenir de la planète.

Enfin, depuis peu, un magasin Globe Sauter a ouvert à Besançon, faisant office de showroom et d'espace d'accueil pour les clients.

**Frédéric Chevalier**

**Export.** **Pour afficher son soutien aux territoires ruraux, le conseil régional organisait un « Rural Tour » afin de mettre en lumière deux projets soutenus, l'un dans le Jura, le second en Côte-d'Or. Depuis 2017, 13 M€ ont été consacrés à 600 projets.**

# La région en soutien de la ruralité

Après avoir visité un bâtiment multiservices à Neublans-Abergement dans le Jura, Éric Houlley, vice-président du conseil régional en charge notamment de la cohésion territoriale et des ruralités, s'est rendu à Meloisey pour découvrir le café associatif de cette commune de 321 habitants, projet soutenu par la collectivité à hauteur de 17.000 €. « *Il faut démystifier l'idée que nous délaisserions les territoires ruraux car ce serait une absurdité dans une région comme la nôtre. Nous ne les opposons pas à l'urbain. La région soutient les projets structurants des grandes villes, des villes moyennes mais fait aussi des efforts directs dans les territoires ruraux.* » L'élu a ainsi mis en avant le dispositif Envi (Espaces nouveaux, villages innovants) mis en place par le conseil régional et qui a permis de financer près de 600 projets grâce à une enveloppe de 13 M€ depuis 2017.

De gauche à droite : Michel Neugnot, vice-président de la région BFC, Pascal Malaquin, maire de Meloisey, Éric Houlley, vice-président du conseil régional et Alain Suguenot, président de l'agglomération Beaune côte et Sud dont fait partie Meloisey. *Crédit : JDP.*

## UN DISPOSITIF SOLLICITÉ

La région peut intervenir sur le fonctionnement à hauteur de 80 % du montant total du projet, plafonné à 8.000 € ou sur de l'investissement jusqu'à 50 % avec une subvention plafonnée à 50.000 €. « *Nous voulons des projets intégrant de la participation citoyenne pour co-construire avec ceux qui vont utiliser le service. Nous choisissons des projets de qualité qui intègrent aussi le développement durable.* » En 2025, 1,5 M€ a été consacré au dispositif Envi. « *Il est victime de son succès donc nous espérons une rallonge budgétaire. Jusqu'en 2030, avec les contraintes budgétaires, le dispositif Envi bénéficiera de un à trois millions par an.* » Concrètement, les projets proposés, portés par une mairie, une communauté de communes ou une association, concernent des communes de moins de 2.000 habitants et sont examinés par un comité d'engagement. La collectivité entend à nouveau mettre en place un Rural Tour au printemps 2026 pour présenter de nouveaux projets soutenus.

**Nadège Hubert**

## Région BFC

en bref

**Le club des ETI BFC officiellement lancé.** Le 1er septembre 2025 a marqué le lancement officiel du Club des Entreprises de taille intermédiaire (ETI) de Bourgogne Franche-Comté. Cette nouvelle organisation, créée en collaboration avec le MEDEF de la région et le Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (Meti), a pour but de renforcer la compétitivité et la visibilité des ETI locales. Lors de la réunion de fondation, à Dijon, dix-sept des vingt dirigeants déjà membres se sont réunis pour établir les principes de fonctionnement du club et définir les actions à venir pour les années 2025 et 2026. Pour Vincent Martin, le président du club, ce dernier se veut un espace d'échange et de partage d'expériences « *de dirigeants, par les dirigeants, pour les dirigeants* ». La structure poursuit quatre objectifs principaux : améliorer la compétitivité de ses membres ; favoriser l'émergence de nouvelles ETI ; agir en faveur de l'emploi et accompagner la transition écologique.
Paul Mourier, préfet de la région, et Laurent Fraisse, directeur régional de la Banque de France, témoignage du soutien des institutions à cette initiative. Le préfet a, à ce titre, rappelé l'objectif de l'État de créer 1.000 ETI supplémentaires entre 2023 et 2027. Selon une étude METI/Mawenzi de 2022, la région Bourgogne Franche-Comté comptait à date plus de 100 ETI, générant un chiffre d'affaires de 25 Mds € et employant 90.000 salariés.

♦ *clubeti.bfc@gmail.com*

**Yonne.** **Après 20 ans passés à faire vivre l'établissement de Joigny, Jérôme et Anne-Claire Joubert en sont désormais les propriétaires. La reprise, actée le 6 août, s'accompagne d'un projet d'investissement de 1,5 M€.**

# Le « Rive Gauche » change (presque) de mains

Le Rive Gauche, situé en bord d'Yonne à Joigny, a toujours fait partie de la vie professionnelle de Jérôme et Anne-Claire Joubert. Arrivés dans l'Yonne il y a 23 ans, le couple a rejoint la maison en 2005, après un passage au célèbre étoilé de Joigny, la Côte Saint-Jacques. « *Nous devions rester deux ou trois ans. Finalement, nous n'avons jamais quitté Joigny* », sourit Jérôme Joubert. À 26 ans, il y signe sa première place de chef, tandis que son épouse assure l'accueil et la réception. Ensemble, ils ont construit leur parcours dans cette maison, devenant au fil du temps des piliers de l'établissement.

En 2021, l'ancienne propriétaire, Catherine Lorain, leur propose de prendre la direction du Rive Gauche, avec un pacte de préférence leur donnant la possibilité de racheter la maison à horizon cinq ans. « *Cette transition nous a permis de tester notre légitimité auprès des équipes et de la clientèle. En réalité, la passation était presque déjà faite* », explique Jérôme Joubert. La signature officielle est finalement intervenue plus tôt que prévu, à l'été 2025. Pour les clients réguliers, la reprise s'est faite dans la continuité. « *Cela leur a paru naturel. Ils nous connaissent depuis vingt ans* », souligne le chef. De fait, les habitudes n'ont pas été bouleversées : Jérôme reste en cuisine, Anne-Claire à la réception, au plus près des équipes et des clients. Mais le changement de statut ouvre un nouveau chapitre : celui de la modernisation de l'établissement.

Avec cette reprise, Jérôme et Anne-Claire Joubert consolident leur maison de cœur en impliquant leurs équipes au maximum.
*Crédit : JDP.*

### PLAN DE MODERNISATION ET VIRAGE ÉCOLOGIQUE

La reprise du Rive Gauche ne se limite pas à un acte patrimonial : elle s'accompagne d'un programme d'investissement chiffré à 1,5 M € sur cinq ans. « *Nous voulons embellir cette maison et l'adapter aux attentes actuelles de la clientèle* », résume le couple. Dès cet automne, des bornes de recharge pour véhicules électriques seront installées, pour répondre à une demande croissante. D'autres travaux techniques suivront, moins visibles pour le client mais indispensables : mises aux normes électriques et de sécurité, remplacement des vitrages pour améliorer le confort thermique et réduire la facture énergétique.

Au printemps 2026, l'établissement prévoit la réfection complète du parking, conçu dans une logique écologique : revêtement perméable, intégration paysagère, meilleure gestion des eaux de pluie. Puis viendra le chantier le plus ambitieux, programmé pour 2027 : la rénovation intégrale de la salle de restaurant. « *Nous allons casser la salle et la repenser totalement, avec une isolation acoustique renforcée, de grandes baies vitrées et un agrandissement. Mais l'idée n'est pas d'augmenter le nombre de couverts : nous voulons avant tout privilégier le confort et l'espace entre les tables* », insiste Jérôme Joubert.

Le projet intègre également une dimension technologique avec la mise en place d'un « cerveau électrique » chargé de piloter la consommation du bâtiment. Chauffage et éclairages seront activés uniquement en fonction de l'occupation réelle des chambres, un levier essentiel pour atteindre les objectifs fixés par l'État : réduire de 30 % les consommations énergétiques d'ici 2030, puis 40 % en 2040 et 50 % en 2050. « *Nous avons voulu anticiper ces obligations plutôt que de les subir. C'est à la fois une question de coût et de responsabilité environnementale* », souligne le couple.

**Enzo Beaudet**

**Région BFC.** **Selon les chiffres de BFC Tourisme, la fréquentation touristique en 2025 est en repli mais limite la casse grâce à un tourisme intra-régional et le retour de la clientèle chinoise.**

# Le bilan touristique en demi-teinte

La fréquentation touristique en Bourgogne-Franche-Comté a connu une légère baisse cet été, reflétant une tendance plus large de ralentissement au niveau national et européen, annonce BFC Tourisme en s'appuyant sur les données de Flux Vision Tourisme d'Orange. Si la fréquentation recule de 3,2 % (nuitées) par rapport à 2024, la saison estivale, portée par une forte hausse de la clientèle locale, reste au-dessus des niveaux de 2022.

Cette tendance s'explique principalement par un recul important des nuitées étrangères (-10,2 %), alors que le marché français est resté quasiment stable (-0,9 %) avec des évolutions légèrement contrastées, selon les régions : l'Île-de-France, premier marché émetteur, recule de 2,5 % ; Auvergne-Rhône-Alpes baisse légèrement de 2 %; Grand Est (+1 %) et le reste des régions françaises (+0,5 %) progressent légèrement. Fait marquant, les touristes originaires de Bourgogne-Franche-Comté, ont fortement progressé de près de 20 % cet été, compensant en partie le repli d'autres marchés.

### L'EUROPE EN REPLI, LA CHINE EN RETOUR

À l'international, la Suisse est le seul marché européen en progression (+2,6 %), tandis que la Belgique (-19 %), l'Allemagne (-20 %) et les Pays-Bas (-19 %) affichent des baisses très significatives. Sur les marchés lointains, les États-Unis reculent de 8 %, mais le retour des touristes chinois se confirme avec une hausse de 19,2 % des nuitées.

### LES PROFESSIONNELS MITIGÉS

Les résultats de l'enquête de conjoncture menée auprès de 1.271 prestataires entre le 18 et le 25 août 2025 par BFC Tourisme montrent une satisfaction plutôt correcte chez les professionnels de la région, avec 68 % d'opinions positives sur l'été 2025. Un chiffre légèrement inférieur à 2023 (71 %), mais supérieur à 2024 (60 %), à même époque. Les hôteliers sont les hébergeurs les moins satisfaits, avec néanmoins 62% d'opinions positives, alors que ce taux s'élève à 75% pour les campings, et 71% pour les propriétaires de chambres d'hôtes. La durée moyenne de séjour est jugée stable ; cependant les dépenses sont orientées à la baisse.

Les perspectives pour l'arrière-saison s'annoncent incertaines, estiment les professionnels : 42 % jugent les réservations de septembre en recul, ils sont 52 % pour octobre. Malgré ce contexte, 59 % restent toutefois optimistes, un niveau supérieur à 2024 (55 %), mais en retrait par rapport à 2023 (66 %), à même époque. « *Les réservations de dernière minute, très dépendantes de la météo, joueront un rôle clé* », juge BFC Tourisme.

**Emmanuelle de Jesus**

## Chroniques informatiques

*En collaboration avec Franck Hissbach, informaticien passionné depuis 1985 qui propose de décoder/démystifier des termes techniques souvent utilisés mais trop peu expliqués avec des mots simples.*

## IA par-ci, IA par-là

Aujourd'hui le terme « IA - intelligence artificielle » est utilisé pour tout et n'importe quoi. L'IA devient un mot clé marketing qui doit certainement faire vendre les produits et services (d'un système d'alarme, de votre prochaine voiture en passant par une brosse à dents équipée d'IA).

Ce que l'on présente comme de « l'Intelligence Artificielle » n'est ni intelligent, ni artificiel. Pour faire simple, derrière le mot « IA » se cache généralement des programmes informatiques qui ont bénéficié de l'évolution technologique récente.

En effet, désormais, une application ou un service informatique dispose de plus d'informations, avec des bases de données qui ont absorbé « le savoir » d'Internet.

Les capacités de traitements et de calculs ont été augmentées exponentiellement en utilisant des serveurs XXL. Avec ces évolutions, les modèles mathématiques ont aussi progressé. Le stockage et l'accès ultra rapide des expériences permet d'utiliser plus de statistiques et probabilités avec un temps de réponse qui donne l'illusion bluffante d'interactivité entre l'homme et la machine. 80 % des éléments de questions seraient déjà dans l'hyper archi maxi méga entrepôt de données avec leurs réponses.

Une alternative au terme « Intelligence Artificielle - IA » pourrait être « augmentation de l'intelligence humaine assistée par des probabilités de réponses ». Certes moins marketing, mais plus réaliste.

J'aurai l'occasion dans les prochaines chroniques d'évoquer des sujets autour de l'IA comme, la formation, les LLM, l'éthique, l'utilité, la créativité, l'empreinte, la méfiance.

## en bref

### Doubs

**Bourgogne Franche-Comté Signaux se développe dans le Nord.** Le fabricant de panneaux de signalisation routière, de portiques, potences et hauts-mâts basé depuis 2023 à Chemaudin et Vaux en périphérie de Besançon, ouvre une nouvelle agence à La Chapelle d'Armentières dans la Métropole de Lille, « *marquant ainsi une étape importante dans son développement national,* souligne l'entreprise dans un communiqué. *Cette nouvelle implantation permettra une meilleure réactivité grâce à une proximité accrue avec les collectivités et entreprises locales* », ainsi qu'une « *offre de services élargie adaptée aux besoins spécifiques des régions Hauts-de-France et Normandie* ». Des recrutements locaux sont prévus. « *Cette expansion confirme notre volonté d'être un acteur de référence dans la signalisation routière et d'augmenter notre présence sur l'ensemble du territoire français* », assure Eridan Skana, président de Bourgogne Franche-Comté Signaux.

# COLLECTIVITÉS

# Un nouveau président à la région

**Région BFC. Vendredi 5 septembre, l'hôtel de région à Dijon a vu l'accession de Jérôme Durain au siège de président de la région BFC. Une élection sans surprise, puisqu'il était le candidat choisi par le groupe majoritaire après l'annonce de la démission de Marie-Guite Dufay. Le président du groupe Notre région par cœur, également sénateur, était pourtant bien pressenti pour devenir président du groupe PS au Palais du Luxembourg. Il aura préféré la région avec la mission d'enrayer la progression du Rassemblement national en BFC.**

C'est un scrutin à la façon d'un épisode de Colombo : sans le moindre suspense. Désigné par le groupe majoritaire pour succéder à Marie-Guite Dufay, démissionnaire, à la présidence de la région BFC, le Châlonnais Jérôme Durain l'a emporté au premier tour de scrutin par 54 voix contre 17 pour Jean-Marie Sermier (groupe Union des républicains et du centre et écologistes indépendants), une candidature saluée par le vainqueur puisqu'elle a permis « *de faire vivre le débat démocratique* ». Le groupe RN BFC n'était visiblement pas de cet avis puisqu'il n'a pas pris part au vote.

À gauche : Jérôme Durain est félicité par son groupe et ses alliés à la proclamation des résultats du vote.
*Ci-dessus :* la première prise de parole du président de la région BFC est à la fois un rappel de sa feuille de route et déjà un programme face, notamment, *« à ceux qui agitent les peurs en essayant d'en tirer les fruits ».*
*Crédit : JDP.*

## CONTINUITÉ ET CHANGEMENTS

Dans son discours d'investiture, Jérôme Durain a évidemment remercié Marie-Guite Dufay, qui a eu du mal à cacher son émotion tout au long de cette session. « *Élevé par une mère veuve, fonctionnaire de la République, qui m'a inculqué le sens de l'intérêt général et la noblesse du service public, j'ai reconnu dans ton engagement politique la même sincérité, le même dévouement, la même probité, le même désintéressement*, a salué Jérôme Durain. *Dans un contexte de défiance démocratique, alors que Pierre Mendès France est très présent dans l'actualité, tu as traduit en actes sa formule : " Toute action n'est pas vaine, toute politique n'est pas sale " Merci pour la confiance que tu nous accordes en choisissant de quitter tes fonctions. Rien ne t'y obligeait, c'est un acte de courage, parfaitement aligné avec ce qui a toujours été au centre de ton engagement : la transmission pour préparer l'avenir dans des temps incertains. Cette décision nous oblige* ».

Sa feuille de route, Jérôme Durain la voit à la fois comme une continuité - « *Oui nous poursuivrons la bataille pour l'emploi, pour nos entreprises, nos filières économiques et agricoles et pour l'attractivité de notre région ; oui nous conduirons les transitions écologiques et énergétiques, et le développement des mobilités collectives et décarbonées ; oui nous porterons haut, sans relâche, l'exigence de fraternité, au plan humain mais aussi dans une exigence d'équilibre territorial* », mais souhaite aussi l'inscrire dans le changement, pour faire face au contexte à la fois national et mondial. « *Cette nouvelle présidence s'inscrit également dans un contexte qui appelle des changements. Notre région, notre pays, notre planète subissent une accélération dans tous les domaines. Il y a d'abord cette accélération anxiogène des désordres géopolitiques. La multiplication des conflits armés, la raison du plus fort qui s'érige en règle au détriment des instances de régulation internationale sont autant de raisons de s'inquiéter de la marche du monde. Les décisions récentes des États-Unis en matière de droits de douane, ou les négociations sur le Mercosur, ont un impact direct sur l'activité économique dans notre pays, dans notre région, notamment pour les secteurs économiques qui exportent. Nos industriels, notamment automobiles. Nos producteurs, notamment les viticulteurs, sont en première ligne.* »

## SIMPLIFICATION, PROXIMITÉ ET SÉCURITÉ

Son action, Jérôme Durain souhaite donc l'engager selon trois axes : simplification, proximité et sécurité, souhaitant par exemple que la collectivité « *soit davantage encore tournée vers ses usagers et qu'elle s'investisse pour plus de simplicité, d'accompagnement et de souplesse dans le déploiement de ses actions* », promettant ainsi le rétablissement des comités de lignes sur la compétence TER, « *afin que le fonctionnement de nos trains soit travaillé plus finement en lien étroit avec celles et ceux qui les fréquentent* ».

Les porteurs de projets, et notamment les communes, seront visés par ce souci de simplification et de proximité, avec, promet Jérôme Durain, « *un travail mené sur la façon dont nous avons construit nos écoconditions. C'est un axe majeur de nos politiques publiques et nous avons eu raison de les mettre en œuvre ! Je souhaite en conserver toute l'ambition, mais il faudra trouver les voies et moyens pour en faciliter l'appropriation et l'usage, notamment pour les collectivités qui disposent de faibles moyens d'ingénierie.* » Sur la sécurité enfin, un point important pour le socialiste - auteur, lorsqu'il était sénateur, d'un travail majeur sur le narcotrafic (voir ci-dessous) - , le nouveau président revendique « *une vision de gauche de la sécurité qui ne repose pas sur le tout-répressif et la stigmatisation, mais qui repose sur un équilibre entre mesures préventives et coercitives* ». Un élément de langage que l'on risque bien de retrouver dans la bouche de Jérôme Durain lorsqu'il devra ferrailler face au groupe RN lors des élections régionales de 2028.

**Emmanuelle de Jesus**

## Un atout contre le Rassemblement national ?

Le vendredi 20 juin dernier, la présidente de la région Bourgogne Franche-Comté Marie-Guite Dufay annonçait son souhait de démissionner de son mandat. Jérôme Durain l'emportait à la suite d'un vote interne par 24 voix contre 16 pour le maire de Joigny, Nicolas Soret.

Président du groupe socialiste à la région PS, le Châlonnais Jérôme Durain est également sénateur de la Saône-et-Loire. Il s'est fait remarquer en 2024 comme président de la commission d'enquête sur l'impact du narcotrafic en France, avant d'étriller le projet de plan national de lutte contre les stupéfiants (« plan stup' »), le jugeant « *famélique* » au vu des enjeux. Ce travail a néanmoins abouti, l'année suivante, à sa traduction législative par la « loi du 13 juin 2025 visant à sortir la France du piège du narcotrafic » dont Jérôme Durain est à l'origine.

Ce positionnement ferme du sénateur Durain, dont le travail parlementaire avait été applaudi à droite, sera un atout lors de la campagne des régionales pour 2028 face à un Rassemblement national de plus en plus présent : au nombre de cinq avant la dissolution de 2024, les députés RN en BFC sont désormais 13 et parmi eux Julien Oddoul, également président du groupe RN à la région. Ce dernier avait d'ailleurs réagi à l'annonce de la démission de Marie-Guite Dufay : « *Ce n'est pas une démission, c'est une désertion sous la pression de membres de sa majorité qui craignent de perdre leur siège et la région en 2028 face à leur bilan calamiteux et la dynamique du Rassemblement National* ». À noter que Julien Oddoul a été condamné à huit mois de prison avec sursis et un an d'inéligibilité sans exécution provisoire, dans l'affaire de suspicion d'emplois fictifs du Front National au Parlement Européen ; il a fait appel de cette condamnation.

**Yonne. Avec un investissement de 5,5 M€, Keolis Communauté de l'Auxerrois a lancé la construction d'un dépôt de bus nouvelle génération. Ce projet stratégique, inscrit dans une délégation de service public courant jusqu'en 2031, doit accompagner la montée en puissance des mobilités décarbonées.**

# Keolis : un dépôt multi-énergies pour asseoir le réseau auxerrois

À Auxerre, l'opérateur de transport public, filiale du groupe Keolis, engage la construction d'un dépôt technique de 10.000 m², destiné à accueillir les 25 véhicules de la flotte communautaire, dont une partie roulera à l'hydrogène ou à l'électrique. Cette nouvelle infrastructure est portée dans le cadre de la DSP attribuée à Keolis début 2024, pour une durée de huit ans. Livraison prévue à l'été 2026.

Le bâtiment comprendra des ateliers de maintenance, des bureaux, ainsi que l'ensemble des équipements d'exploitation et de sécurisation nécessaires à l'usage de technologies sensibles, comme l'hydrogène. « *Ce dépôt est indispensable pour gagner en autonomie, en efficacité et en maîtrise opérationnelle. Aujourd'hui, nous devons encore externaliser une partie de la maintenance faute d'infrastructure* », explique Serge Girard, directeur de Keolis Communauté de l'Auxerrois.

L'investissement - estimé à 5,5 M€ hors taxes - est porté par Keolis, qui agit en qualité de maître d'ouvrage pour le compte de la collectivité territoriale. Cette dernière compense cet apport via une redevance trimestrielle forfaitaire, intégrée dans le montage de la DSP. « *Ce type de montage est désormais courant. Il permet aux collectivités de lisser les charges d'investissement sur la durée d'exploitation, tout en bénéficiant d'un équipement clé en main* », précise Serge Girard. Une quinzaine d'entreprises sont mobilisées autour du chantier, piloté par la maîtrise d'œuvre interne de l'opérateur.

Serge Girard, attend avec impatience l'élévation de la plateforme technique, prévue l'an prochain, qui doit conférer à l'opérateur de transport une plus grande agilité. *Crédit : JDP.*

### COHÉRENT AVEC LA DÉMARCHE TECHNOPOLITAINE

Outre l'enjeu énergétique, l'infrastructure vise aussi à répondre aux tensions récurrentes sur le marché de l'emploi dans les transports. À l'échelle locale, Keolis emploie 70 personnes, dont 60 conducteurs. Mais le besoin en compétences, notamment dans la maintenance de véhicules décarbonés, se fait sentir. « *Les mécaniciens formés à l'hydrogène ou à l'électrique sont encore rares. C'est un axe fort de notre développement RH sur le territoire* », souligne Serge Girard, qui a amorcé localement un rapprochement avec les établissements de formation, dont l'IUT d'Auxerre. Le site a, en outre, était pensé dans une logique environnementale, avec notamment un système de récupération des eaux pluviales permettant un lavage des véhicules sans recours à l'eau potable.

**Stéphane Bourdier**

**Yonne. Rénovation énergétique, modernisation et numérique éducatif : le conseil départemental engage des moyens conséquents pour offrir aux collégiens des conditions d'apprentissage à la hauteur.**

# 45 M€ pour le budget « collèges »

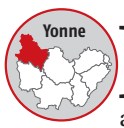


La rentrée scolaire n'est pas qu'une affaire de cartables neufs et de manuels à couvrir. Dans l'Yonne, elle s'accompagne d'un vaste programme de chantiers. Le conseil départemental consacre 45 M€ en 2025 aux collèges. Au menu : modernisation, sécurisation et transition énergétique. À Pont-sur-Yonne, c'est un chantier hors norme qui s'ouvre : 13,5 M€ pour réhabiliter et agrandir un établissement centenaire, jugé vétuste. À horizon 2027, il pourra accueillir 750 élèves, dans des locaux plus spacieux, accessibles et surtout économes en énergie (40 % de gains attendus). Trois autres collèges – à Auxerre, à Avallon et à Sens – bénéficieront de restructurations lourdes pour un montant global de 16,5 M€.

D'autres opérations, plus ciblées, jalonnent le territoire : rénovation de cuisines, sanitaires ou encore mise aux normes incendie, pour un total de plusieurs centaines de milliers d'euros. L'ensemble s'inscrit dans une logique de contrats de performance énergétique, concernant déjà neuf collèges, avec pour ambition 21,5 % d'économies sur la facture. Un investissement qui, à long terme, doit alléger les charges de fonctionnement et limiter l'impact environnemental. « *L'éducation est un levier d'attractivité, au même titre que la santé ou les mobilités* », insiste Grégory Dorte, président du conseil départemental, convaincu que la qualité des équipements participe de l'image du territoire.

André Villiers, conseiller départemental de l'Yonne, Jean-Baptiste Lepetz, directeur académique des services de l'Éducation nationale, Grégory Dorte, président du conseil départemental, Jean-Luc Givord, vice-président, en charge de l'éducation et de la Jeunesse au Musée départemental d'art moderne de Vézelay. *Crédit : JDP.*

L'investissement ne se limite pas aux murs. Le numérique et la restauration figurent aussi parmi les priorités.

### MANGER MIEUX, APPRENDRE AUTREMENT

En trois ans, près de 4.000 ordinateurs ont été renouvelés dans les établissements, pour un montant de 3,2 M€. Un effort inédit à l'échelle départementale, accompagné du déploiement de la plateforme « Éclat », espace numérique de travail destiné à fluidifier les échanges entre familles, élèves et enseignants.

Dans les demi-pensions, le département se revendique comme premier restaurateur de l'Yonne, avec 1,5 million de repas servis chaque année. Ici encore, l'équilibre budgétaire est délicat : 9,10 € de coût réel pour un tarif plafonné à 4,50 € aux familles (moins d'1 € pour les boursiers). Mais la collectivité assume le choix d'une alimentation durable, respectant la loi Égalim (30 % de produits de qualité, dont 10 % bio) et privilégiant les circuits courts avec 150 producteurs locaux. La lutte contre le gaspillage alimentaire illustre cette politique. Au collège d'Avallon, les déchets ont chuté de 47 % après une expérimentation avec les élèves.

À travers ces différents chantiers, le collectivité territoriale tente de répondre à une double équation : offrir des conditions d'apprentissage optimales tout en s'adaptant à un contexte démographique fragile. Les effectifs diminuent – environ 300 élèves de moins chaque année – mais l'ambition reste intacte : imaginer « le collège de demain », ouvert, moderne et attractif, capable de retenir les familles dans l'Yonne.

**Enzo Beaudet**

## en bref

## Région BFC

**L'ARMÉE EN BFC, UN IMPACT CONSÉQUENT SUR L'ÉCONOMIE LOCALE.** Selon les chiffres transmis par le ministère des Armées, et conformément aux prévisions de la loi de programmation militaire 2024-2030, l'économie de défense représente en BFC 3.672 emplois dans l'industrie de défense, 167 PME et ETI sous-traitantes de l'industrie de défense, ainsi que 790 M€ de paiements directs du ministère des Armées aux entreprises du territoire en 2025. 8.478 personnels du ministère des Armées résident sur le territoire, dont la présence avec leurs familles génère 5.610 emplois induits dans les services et commerces de proximité, 78,55 M€ investis dans les infrastructures du ministère en 2025, et 439 PME et ETI fournisseurs directs du ministère sur le territoire. « *Investir dans nos armées, c'est concret. Notre effort de défense est nécessaire pour garantir notre capacité à être libres. Il est aussi essentiel pour notre économie parce que notre modèle, souverain, garantit que la grande majorité du budget de nos armées est réinjecté dans notre économie nationale* », confirme Sébastien Lecornu, ministre des Armées (*Ndlr : cet article a été rédigé avant la convocation du Parlement en session extraordinaire en vertu de l'article 49-1*).

## Nièvre

**NEVERS : DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION CONSÉQUENTS EN CENTRE-VILLE.** Le 27 août a marqué le début des travaux d'un nouvel espace commercial (50m²) et résidentiel (trois logements) rue François-Mitterrand à Nevers dans le cadre du programme Action Cœur de Ville. Cette opération de fusion-réhabilitation « *est longue et complexe*, précise la municipalité. *Elle a débuté en 2018 avec l'acquisition des numéros 47 et 49, puis du numéro 43 en 2019 par la ville de Nevers et enfin du numéro 45 en 2023 par Nièvre Aménagement. Ce long délai d'acquisition s'explique par la complexité à contacter les propriétaires, parfois très éloignés du territoire. Les bâtiments disposant chacun d'une surface au sol d'environ 20 m², chacun d'une cage d'escalier, et même d'une cage d'ascenseur au n°47, la fusion des bâtiments n'était pas aisée et il a fallu réaliser des études préalables de structure, de réseau, etc* ». Le pilotage du projet est assuré par Nièvre Aménagement, propriétaire des bâtiments depuis le 23 juillet 2025. La Foncière Cœurs de Nièvre a été identifiée pour acquérir le rez-de-chaussée commercial pour un montant de 90.000 €, en collaboration avec la ville de Nevers pour sa commercialisation. Concernant les étages aménagés en logements, il a été proposé à Habellis de les acquérir. Un contrat de réservation a été signé le 6 juin 2025 pour un montant de 510.000 €. Le projet a obtenu un financement de l'État par le fonds vert (706.000 €), un soutien de l'Agence nationale de la cohésion des territoire par le fonds de restructuration des locaux d'activité (60.544 €) ainsi qu'une aide de la ville de Nevers dans le cadre de l'Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat pour la rénovation des façades (52.276 €). Deux subventions ont également été accordées à Habellis : un financement d'Action Logement et une subvention exceptionnelle de Nevers Agglomération au titre de l'habitat (100.000 €).

## Côte-d'Or

**LA CITÉ HENRY-BERGER DÉCARBONE.** Le président du conseil départemental de la Côte-d'Or François Sauvadet visitera ce lundi 8 septembre l'installation photovoltaïque d'environ 200m², finalisée le 17 juillet dernier, sur la toiture terrasse de la cité administrative Henry Berger, dont il est propriétaire. « *Cette installation marque un pas concret vers la transition énergétique locale, portée par le Grand Plan Solaire lancé en 2023, dont l'objectif est d'accélérer le déploiement de l'énergie solaire sur le territoire pour mieux faire face au changement climatique* », assure la collectivité.

BIRJA - CIE L'ÉTENDUE - CRÉDIT PHOTO : AGENCE

# « À quoi sert la culture, si elle ne nous bouscule pas ?»

**Bertrand Veau,** est vice-président régional à la culture et au patrimoine.

***Le Journal du Palais.* Plusieurs régions ont emboîté le pas à Pays-de-la-Loire pour baisser leurs crédits à la culture. Quelle est la position de la majorité de la région BFC sur ce point ?**

**Bertrand Veau.** En matière de culture, la position de la Région BourgogneFranche-Comté est à l'exact opposé ! Nous pensons en effet que la culture est un élément majeur de la qualité de vie des habitants, un moteur pour le tourisme et pour le développement économique, et un facteur essentiel d'émancipation personnelle et de cohésion sociale. Avant les annonces des Pays-de-la-Loire, nous avions déjà annoncé que la culture ne serait jamais une variable d'ajustement budgétaire en Bourgogne Franche-Comté. À quoi serviraient toutes nos autres politiques publiques, si nous ne devions plus soutenir la culture et le sport ? C'est la question que tous les responsables politiques devraient se poser avant de valider un budget.

**Au-delà des crédits ou de leur fléchage (voir ce qui se passe en région Aura par exemple), assiste-t-on à une tentative de reprise en main par le politique du monde culturel, une vision « Trumpiste » de la culture qui doit évacuer toute interrogation sociale, sociétale, ou ne pas convoquer des esthétiques jugées incompatibles avec une culture fantasmée ?**

Une partie extrême de la droite républicaine, ainsi que l'extrême droite [1], est clairement tentée de mettre à leurs ordres le monde culturel. Ils envisagent la culture d'abord comme un moyen de propagande, un outil pour faire valoir leurs idées. Pour eux, la culture doit être contrôlée, docile, passéiste et collaborative. Elle ne doit ni faire réfléchir ni provoquer le débat. Ainsi, le soutien à certains secteurs culturels est pour eux inimaginable, comme pour l'art contemporain. Et certaines esthétiques les dérangent spécifiquement : le cinéma dès lors qu'il est jugé subversif, mais aussi le spectacle vivant et même parfois la lecture. Selon cette vision, il faudrait accompagner le patrimoine, favoriser la musique classique ou traditionnelle, et jouer seulement les auteurs classiques. Une culture « décorative » ou une culture « dévitalisée ». Mais à quoi sert la culture, si elle ne nous bouscule pas, si elle ne nous aide pas à comprendre le monde d'aujourd'hui ?

**La culture est-elle encore, alors que nous sommes à la veille d'une longue période de diverses élections, un marqueur et un espace de combat politique ?**

Bien sûr ! Et plus que jamais. Alors qu'elle est ignorée de la plupart des enjeux électoraux, elle constitue pourtant, selon moi, un marqueur net et fort des différents courants politiques.
La gauche et le centre, avec une partie de la droite républicaine modérée, la voient toujours comme une valeur essentielle de notre démocratie. Un élément clé de la cohésion sociale, du droit à l'émancipation, de développement économique, d'attractivité territoriale, et du fameux « vivre ensemble », aujourd'hui renié par l'extrême droite qui n'en comprend pas même le sens.
Une autre partie de la droite, la plus libérale, pense, comme avant les années 1980, que la culture doit répondre à un modèle économique rentable. Ils aiment la financiarisation de la culture, nient l'exception culturelle française, et pensent que l'argent public est mal investi quand il est dépensé en faveur de la culture.
Enfin l'extrême droite rêve d'une culture au service de leurs messages : tournée vers le passé, sous contrôle, aux ordres, nationale et identitaire. Ils n'arrivent pas à imaginer que le monde de la culture entrera en résistance s'il le faut, mais que jamais il ne se livrera complètement à eux.

**Propos recueillis par Emmanuelle de Jesus**

*(1) Nous avons tenté de joindre, à plusieurs reprises et en vain, le groupe RN BFC afin d'obtenir son point de vue.*

**2 M€**

C'est le budget de la région consacré à la culture

# Le monde sous un autre angle AVEC LE CROUS BFC

**Être un peu ailleurs pour mieux revenir ou revenir autrement, se plonger dans une histoire, dans un univers, s'interroger. Le service culturel du Crous BFC s'habille cette année des personnages de Julian Lagoutte, jeune illustrateur dijonnais dont l'œuvre, tout comme cette nouvelle saison, traduit la multiplicité, le mouvement et à la douce folie.**

À Dijon, au Théâtre Mansart, le premier trimestre verra la création d'une « halle couverte » sur le parvis du théâtre. Cette nouvelle structure, nouvel espace de vie étudiant et culturel dont la mise en lumière sera évolutive au gré des moments et des événements, est un hommage contemporain à un théâtre vivant ancré dans son époque et son quartier, un passage vers un lieu qui permet la découverte et la pratique des arts vivants. Ce nouvel espace aux portes du théâtre transformera un lieu d'accueil « ordinaire » du public en lieu de vie inspirant au service de la culture, du lien social et de la qualité de vie étudiante. Elle pourra accueillir divers événements en extérieur, être un endroit où l'on se plaît à se retrouver, et ainsi faire du parvis un lieu de représentation autant qu'un seuil vers le spectacle. Jusqu'à mi-décembre, l'accueil du public sera donc quelque peu perturbé mais l'activité du Théâtre Mansart sera maintenue avec toujours la volonté d'accompagner et présenter des projets régionaux originaux, où théâtre, musique, danse, cirque se croisent, où les esthétiques s'expriment, où les jeunes artistes nous aident à voir le monde sous un angle différent, à poser les bonnes questions et accepter nos différences. À Besançon, le Café International entame sa 4e saison. Ainsi, sur les bords du Doubs, au centre-ville, un jeudi par mois, des groupes issus de la région et de toute l'Europe distillent leur énergie. Les mercredis soir, le public se retrouvera sur le Campus au Théâtre de la Bouloie. Danse hip-hop, théâtre et soirée courts-métrages sont au programme de ce premier trimestre.

KERMESSESONIQUE. CRÉDIT PHOTO : AMICHON

◆ *culture.crous-bfc.fr*

# ORCHESTRE DIJON BOURGOGNE : une saison à dimension régionale

C'est dans le cadre royal de la Saline d'Arc-et-Senans que l'Orchestre Dijon Bourgogne ouvre sa saison 25/26 ! Pour la 2e année, l'ODB s'associe au Festival international de musique Besançon Franche-Comté. Le 14 septembre, il accompagne Céline Moinet dans le Concerto pour hautbois en ré majeur de Richard Strauss, sous la direction musicale de son chef principal Joseph Bastian, dont la reconduction pour trois ans augure la poursuite enthousiasmante du travail engagé avec l'Orchestre. Une saison qui s'ouvre sur de « nouveaux horizons », donc, avec l'arrivée également au poste de directeur général de Maxime Kaprielian qui s'inscrit dans la continuité de la belle dynamique portée par l'ODB.

### Un rayonnement régional

En formation symphonique, lyrique ou de musique de chambre, l'Orchestre Dijon Bourgogne poursuit ses collaborations et fait vivre la musique en région. À Besançon le 24 septembre, il accompagnera la demi-finale lyrique du 59e Concours international de jeunes chefs d'orchestre. Le 10 janvier, le Polygone de Chevigny-Saint-Sauveur l'accueillera pour un concert du nouvel an joyeux et fédérateur. Le quintette de cuivres de l'Orchestre posera ses valises à Montceau-les-Mines et à Cluny pour des ateliers et concerts scolaires avant un concert tout public auquel les élèves des écoles de musique participeront en première partie. Céline Moinet offrira une reprise de son programme aux Musicales en folie de Fontaine-les-Dijon le 28 mars, et Beaune accueillera l'Orchestre et le Chœur de l'Opéra de Dijon pour le concert « Jeunes talents Musique & Vin » en juin 2026.

### Grands classiques et découvertes

Le public retrouvera l'ODB en fosse pour trois productions parmi les plus populaires à l'Opéra de Dijon : *Cavalleria rusticana* & *Pagliacci*, *La Bohème* et *Don Giovanni*. Fidèle au rendez-vous, l'ODB sera présent pour nos aînés à l'occasion de La Semaine Bleue, et les plus jeunes ne sont pas oubliés avec un *Carnaval des émotions* pour les tout-petits en janvier et les contes en musique et en dessins d'*Aladin & la belle éveillée* en mai.

◆ *Orchestredijonbourgogne.fr*

ROMAIN BASSENNE

NEDA NAVAEE

***Ci-dessus,* le chef principal Joseph Bastian a été renconduit pour trois ans au sein de l'ODB.**

***Ci-contre*, Céline Moinet offrira une reprise de son programme aux Musicales en folie de Fontaine-les-Dijon, le 28 mars 2026.**

# LE TDB a 50 ans !

**Cette année, cela fait 50 ans que le Parvis Saint-Jean n'est plus une église, mais un théâtre, habité chaque saison par une multitude d'artistes et ouvert aux habitant(es) dijonnais(es) et la région BFC.**

Cette aventure est née d'une volonté politique d'après-guerre. Celle de la décentralisation théâtrale qui avait l'ambition de démocratiser la culture en la rendant accessible partout sur le territoire. C'est aussi l'histoire d'une utopie farouche, celle de penser au sortir de la guerre, que la culture, si elle est partout, est ce qui empêchera l'horreur de revenir. Au moment où les coupes budgétaires se poursuivent, de tous bords, il est primordial de se rappeler la nécessité de la culture. Aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale elle était un étendard, en réaction au pire, elle pourrait bien aujourd'hui être le moyen de s'en prémunir, de lutter contre la violence et l'aveuglement. C'est une nouvelle saison faite pour célébrer le théâtre, chérir la liberté d'expression, protéger la culture et le vivre-ensemble et le mettre au cœur de nos sociétés et de nos préoccupations. Une fois encore le théâtre avec toutes ces hybridités possibles avec la musique, la danse, la marionnette abordera des sujets de société fondamentaux : la justice, l'équité, l'égalité, la guerre, la société de consommation, l'émancipation… La saison offrira des propositions formelles fortes et variées – du spectacle bien vivant, avec des animaux tantôt réels ou figurés, des propositions qui déplacent le·la spectateur·rice, des créations éclairées à la bougie, des détournements du réel vers la poésie, la fiction ou le jeu vidéo. De la magie et de l'espoir. Les partenariats initiés avec les structures de la métropole et alentours se poursuivent : le Nouveau Théâtre de Besançon, CDN ; La Minoterie, Scène conventionnée d'intérêt national art, enfance et jeunesse ; le Festival Souffle avec ici l'onde – Centre national de création musicale, l'abc mais aussi avec les 26000 couverts.

LES JOURS DE MON ABANDON. CRÉDIT : ANNA VAN WAEG

Du 1er septembre au 22 novembre les spectacles seront accueillis à la Salle Jacques Fornier en attendant la réouverture du Parvis prévue pour le 22 novembre avec la soirée des 50 ans.

◆ *tdb-cdn.com/*

# Théâtre, cirque, cinéma et musiques du monde À L'ESPACE DES ARTS

Pour le début de la programmation, rendez-vous début octobre avec de grandes formes très attendues comme *Beauséjour*, la toute dernière pièce poétique et virtuose du chorégraphe Mourad Merzouki, *L'Hôtel du Libre-Echange* de Georges Feydeau revisité par Stanislas Nordey ou encore pour le concert de Stéphane, chanteuse à l'énergie brute, d'une insolence rock et d'une tendre poésie.

Pour les fêtes, le Cirque Leroux déposera son décor et ses agrès pour un majestueux spectacle à voir dès sept ans, *Entre chien et louves*. Cette saison marquera aussi une nouvelle collaboration avec Les Musicaves pour une ouverture aux musiques du monde avec notamment la tromboniste Rita Payès et les marocains du Kabareh Cheikhats. Comme chaque saison, la programmation prévoit également du cinéma pour tous dès trois ans à chaque vacances scolaires, à petits prix dans les belles salles de spectacle.

◆ *espace-des-arts.com*

ENTRE CHIEN ET LOUVES. CRÉDIT : LE BON MARCHÉ RIVE GAUCHE

# OPÉRA DE DIJON : une saison foisonnante et pleine de surprises

**Un univers coloré, fourmillant de détails, peuplé de figures oniriques et de mondes sans frontières : c'est le regard de Jean Mallard, jeune artiste, qui illustre cette saison 2025-2026. Son univers reflète avec justesse l'esprit de l'Opéra de Dijon : ouvert, vivant, passionné.**

Le talent féminin y occupe une place centrale : compositrices, cheffes, metteuses en scène et interprètes insufflent leur talent à une programmation célébrant la pluralité et l'excellence. On retrouvera ainsi Alma Mahler, Charlotte Sohy, Barbara Strozzi, ou encore Carla Bley, aux côtés d'artistes comme Emmanuelle Haïm, Pomme, Agnès Jaoui, Joyce DiDonato ou Karine Deshayes.
**La saison lyrique** s'ouvrira avec *Theodora* de Haendel, porté par Lea Desandre et Véronique Gens, suivi d'une production intense de *Cavalleria rusticana & Pagliacci* mis en scène par Silvia Paoli et dirigé par Débora Waldman. Une plongée dans *Les Contes de Perrault* de Valérie Lesort, *La Bohème* revisitée par David Geselson, un *Don Giovanni* pensé par Agnès Jaoui et L'Orfeo, en version de concert, viendront compléter une saison lyrique éclatante. **Côté concerts**, de grands noms sont au rendez-vous : Renaud Capuçon, Elisabeth Leonskaja, Bertrand Chamayou, Alexandre Kantorow, Michael Spyres… accompagnés par des formations de renom telles que l'Orchestre National de France ou Le Concert d'Astrée. **Le jeune public et les familles** seront particulièrement choyés, notamment avec *Les Contes de Perrault*, *Le petit cirque* (Pomme, Yoann & Marie Bourgeois), mêlant danse, cirque et musique. *Le Voyage de Gulliver* sous forme de concert-lecture, *Le Carnaval des émotions* accessible dès la naissance et un concert commenté avec l'Orchestre français des Jeunes agrémentent également la programmation, ainsi que des ateliers familles tout au long de l'année. Enfin, la saison s'ouvrira aux **musiques du monde** avec l'Orchestre National de Jazz, Avishai Cohen, Souad Massi et Le Livre des Reines, hommage aux grandes voix féminines d'Europe et d'Iran.
**Le Chœur de l'Opéra de Dijon** continue d'incarner l'excellence de la maison, tant sur scène qu'en tournée. Par ses nombreuses coproductions et projets hors les murs, l'Opéra rayonnera aussi à Rouen, Nancy, Montpellier, Luxembourg, Beaune, Reims et Caen.
L'Opéra de Dijon, maison des arts vivants, vous ouvre grand ses portes pour faire battre les cœurs au rythme de cette nouvelle saison, intense, plurielle et pleine de vie. Artistes et rêveurs s'y retrouvent pour faire vibrer l'Auditorium, faire naître l'émotion, et tisser, soir après soir, cette magie singulière que le spectacle vivant sait offrir.

◆ *opera-dijon.fr*

DR

YANG WANG

***Ci-dessus, Les Contes de Perrault* pour le jeunes public et les familles.**

***Ci-contre*, Angelin Preljocaj nous propulse dans un ballet hypnotique avec sa célèbre pièce *Helikopter*.**

# LE CÈDRE : une programmation vibrante et plurielle

**En 2025-2026, Chenôve dévoile une programmation éclectique, mêlant théâtre, musique, danse, humour et spectacles jeune public, qui illustre la volonté du Cèdre d'être un lieu ouvert à toutes les formes artistiques et accessible à tous les publics.**

Le lancement officiel de la saison aura lieu le samedi 20 septembre avec un concert gratuit d'Ycare. Révélé en 2008 dans l'émission Nouvelle Star, l'artiste s'est imposé depuis comme l'une des voix singulières de la chanson française, mêlant pop et ballades intimistes. Cette soirée festive sera l'occasion de (re)découvrir son répertoire et d'ouvrir la saison sous le signe de la convivialité et du partage.
Parmi les temps forts de l'automne, le 26 novembre le Cèdre accueillera *Extasia*, une pièce mise en scène par le Marocain Yassine Ahajjam, présentée dans le cadre du Festival Les Nuits d'Orient et d'Ailleurs. Véritable première en France, ce spectacle interroge la mémoire, l'identité et les traditions à travers un théâtre résolument contemporain. La fin d'année sera marquée par un rendez-vous incontournable : du 20 au 23 décembre, la compagnie 26000 Couverts viendra poser ses valises à Chenôve avec *L'Idéal Club*. Quatre représentations pour un spectacle hors norme, inclassable et généreux, idéal pour clore l'année dans un éclat de rire et de poésie décalée.
En 2026, place au jazz le 13 mars avec le Tania Ivanov Sextet et son hommage vibrant à Peggy Lee, icône de la chanson américaine et interprète inoubliable de Fever. Quelques jours plus tard, le 18 mars, la danse sera à l'honneur avec *Fampitaha, fampita, fampitàna* de la chorégraphe malgache Sao Ratsifandrihana, présenté dans le cadre du Festival Art Danse, en partenariat avec Le Dancing. Une œuvre subtile qui joue sur les rythmes et les transmissions, entre tradition et modernité. Le théâtre musical viendra également marquer la saison avec un rendez-vous exceptionnel le 5 mai 2026 : la présentation de l'adaptation scénique inédite du roman de John Steinbeck, *Les Raisins de la colère*. Mis en scène par Xavier Simonin et porté par la musique de Jean-Jacques Milteau, ce spectacle est l'unique adaptation théâtrale du chef-d'œuvre de Steinbeck.
Enfin, le 20 mai 2026, la piste s'ouvrira au cirque avec les Zacrob'artistes, troupe issue de l'UFR STAPS de Dijon, forte d'une quarantaine d'étudiants. Leur nouveau spectacle promet une énergie débordante et la fraîcheur d'un collectif en perpétuelle réinvention.
Cette nouvelle saison sera donc marquée par une grande richesse culturelle qui plaira à tous les publics, aux plus grands comme aux plus petits !

◆ *cedre.ville-chenove.fr*

ÉMILIE BROUCHON

CRÉDIT PHOTO : CO IBUC

***Ci-dessus,* l'adaptation scénique inédite du roman de John Steinbeck, *Les Raisins de la colère*.**

***Ci-contre*, L'Idéal Club : quatre représentations de la compagnie 26000 Couverts pour un spectacle hors norme, inclassable et généreux, idéal pour clore l'année dans un éclat de rire et de poésie décalée.**

# LIVRES DANS LA BOUCLE : à la croisée des arts

**Alors que le festival Livres dans la Boucle s'apprête à célébrer sa 10e édition, l'événement se positionne non seulement comme un rendez-vous culturel majeur de la rentrée littéraire, mais également comme un acteur économique significatif pour le territoire.**

Aujourd'hui, Livres dans la Boucle est un festival qui résonne dans toute la ville et l'agglomération, il est aussi dans le Top 10 des évènements littéraires sur le plan national, rassemblant chaque année les plus belles plumes françaises. Ce qui fait aujourd'hui la marque de fabrique de Livres dans la Boucle, sa singularité, c'est sa capacité à « hybrider les arts », croisant littérature et autres formes artistiques comme la musique, le théâtre, la danse ou le dessin. Cette orientation vise à approcher un roman sous une autre forme que la lecture et capter ainsi de nouveaux publics. « *Face au constat d'une perte de terrain de la lecture dans l'espace temps "loisir", nous avons su développer une programmation distinctive* », défend Christine Bresson. Cette stratégie, en partie accélérée par la période de la Covid perdure encore aujourd'hui à l'image de cette 10e édition avec un président d'honneur écrivain et réalisateur en la personne de David Foenkinos, avec un hommage rendu à Jean-Luc Lagarce sous toutes ses formes (en musique, au théâtre, au cinéma) et des temps forts en lien avec les expositions du moment. Le festival mène également des actions éducatives innovantes pour contrer le déclin de la lecture dès le plus jeune âge. Le Prix Jeunesse (8-11 ans) et le Prix de l'Homme Debout (12-15 ans), ce dernier inspiré par Victor Hugo, encouragent la lecture et l'écriture chez les jeunes et dans les écoles. « *Le Prix de l'Homme Debout, notamment, croise déjà le numérique en invitant les adolescents à mettre leurs textes en vidéo… L'un des prochains défis pour Livres dans la Boucle sera d'explorer davantage les passerelles entre le numérique et le papier. Dans un environnement où le livre est également affecté par le pouvoir d'achat, et où le marché du livre d'occasion et du livre audio prospère, la capacité du festival à innover et à s'adapter sera cruciale pour maintenir l'attractivité du livre et du roman* ».

Livres dans la Boucle est également un véritable vecteur d'attractivité, d'image et de retombées économiques. « *Ce festival est le fruit d'un engagement de Grand Besançon Métropole et de ses fidèles partenaires financiers que sont notamment la Région Bourgogne Franche-Comté et le Crédit Agricole à nos côtés depuis le début, rejoints par SMCI, la DRAC, le CNL et La Sofia depuis plusieurs années* », affirme Anne Vignot, présidente de Grand Besançon Métropole et maire de la ville. Cette capacité à fédérer s'illustre jusque dans les chiffres : « *Nous sommes partis d'une dizaine de partenaires en 2016 à 45 en 2024*, énonce Christine Bresson, directrice de la communication et du festival. *Cette évolution témoigne d'une effervescence locale et d'une capacité à rassembler un tissu dense d'acteurs culturels locaux. Parmi les partenaires cette année figurent le NTB, le Bastion, la Rodia, le Scénacle, la comédie, le Mégarama, le musée des Beaux-arts, la Maison Victor Hugo…* ». Cette dynamique a permis au festival de prendre une importance réelle. Il est d'ailleurs reconnu comme le deuxième événement rassemblant le plus de visiteurs derrière la Foire comtoise. Un succès qui génère d'importantes retombées économiques. « *Le chiffre d'affaires des libraires s'élève à plus de 180.000 €, un montant qui représente pour certains petits libraires l'équivalent d'un mois de décembre avant Noël*, précise Christine Bresson. *Le festival génère plus de 300 nuitées par an pour les hébergeurs locaux et plus de 1.000 repas sont servis lors de l'évènement. Une enquête auprès des festivaliers révèle que 45 % d'entre eux profitent de leur venue pour déjeuner dans un restaurant et fréquentent les commerces locaux. Ils sont par ailleurs 25% à découvrir un autre événement de la ville. Quant aux retombées directes, elles atteignent les 350.000 €* ».

**F.C.**

◆ *livresdanslaboucle.fr*

# LE ZÉNITH fête ses 20 ans en grand !

**Depuis 2005, le Zénith de Dijon fait battre le cœur culturel de toute une région. Concerts inoubliables, soirées partagées, émotions gravées à jamais… plus de 4 millions de spectateurs ont franchi ses portes pour vibrer devant les plus grands artistes comme pour découvrir de nouveaux talents.**

En 2025, place à une rentrée pas comme les autres : le Zénith fête ses 20 ans avec trois rendez-vous uniques, conçus comme un condensé de son ADN – généreux, éclectique et festif.

### Un anniversaire sous le signe de la solidarité

Le 13 septembre, Yves Jamait, figure emblématique de la scène dijonnaise, revient "à la maison" pour clore sa tournée Plancha Tour. Il sera entouré du trio Tia Tio (Daniel Fernandez, Mansour et Chloé Bosc), pour une soirée musicale pleine de chaleur humaine. Une fête pas comme les autres : l'intégralité des recettes sera reversée au Secours Populaire, qui célèbre aussi ses 80 ans. Quand culture rime avec solidarité, l'émotion est décuplée.

### La scène locale mise en lumière

Le 10 octobre, le Zénith ouvre grand ses portes aux artistes de Bourgogne Franche-Comté. Quatre talents – Marion Roch, Victoria Toison, Koèm et Casagrande – feront rayonner leurs univers sur scène, en partenariat avec France 3 Bourgogne Franche-Comté qui fêtera aussi ses 60 ans de télévision régionale et ICI Bourgogne. Une soirée qui sera retransmise à la télévision, pour partager la créativité régionale bien au-delà des gradins.

### L'humour en bouquet final

Et parce qu'un anniversaire sans éclats de rire n'en serait pas un, le Zénith confie la clôture des festivités à deux jeunes humoristes qui bousculent les codes : Lalou Brt et Redouane Harjane (les 17 et 18 octobre). Deux soirées sous le signe de l'audace, de la spontanéité et de l'énergie nouvelle.

### 20 ans, et toujours l'avenir en ligne de mire

Pour sa directrice Karine Ripert : « *ces 20 ans ne sont pas une rétrospective, mais un cap vers l'avenir : continuer à faire du Zénith un lieu où chacun trouve du plaisir, de l'émotion et du lien.* »

**Alors, prêt à souffler les bougies aux côtés du Zénith de Dijon !**

◆ *zenith-dijon.fr*

STEPHANE KERRAD KB STUDIOS

# Opinions

## La confiance qu'il faut voter, c'est dans l'activité économique !

**Lettre ouverte des dirigeants d'ETI aux parlementaires**

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Nos entreprises ne sont pas toujours les plus connues des médias. Mais elles sont connues des Français dans vos circonscriptions. Leur contribution à l'économie et à la richesse du pays est majeure. 4 millions d'emplois, 34% de l'industrie Française, 34% des exportations. Premiers employeurs de nos villages, de nos villes moyennes et de nos régions, soutenant l'activité des artisans, des TPE, des PME au coeur de la vie locale en lien avec les associations. Là où il y a des ETI il y a de la vie.

Nos entreprises sont patriotes et se battent pour développer le travail et la production en France, pour maintenir l'activité dans les régions françaises où nous avons nos racines. Contre vents et marées, face aux rafales de crises, nous avons toujours tenu bon, conservé et créé des emplois, ouverts de nouvelles usines partout sur le territoire.

Mais jamais depuis près de 20 ans la situation économique n'a été aussi dure pour nos entreprises. Le désordre mondial, la concurrence féroce des nouvelles puissances et le repli du commerce international s'ajoutent aux lourdes difficultés posées par le déficit français de compétitivité.

C'est pourquoi, nous, dirigeants d'ETI, prenons la parole pour vous interpeller directement, vous qui nous représentez au Parlement.

Depuis des mois, le débat public qui s'embourbe, s'épuise dans les postures et ne parvient plus à retrouver le fil de l'intérêt général, nous apparait comme un immense gâchis pour notre pays et pour les Français. Un immense gâchis alors même que notre pays est bourré de talents, d'atouts, d'ingéniosité, de ressources, de bonnes volontés. Nous en sommes témoins au quotidien !

La politique n'est pas notre métier et nous nous contentons de développer au mieux nos entreprises avec nos salariés et nos partenaires, nos sous-traitants, nos fournisseurs. Chaque jour, nous essayons de trouver des solutions de bon sens, pragmatiques, pour relever les défis, sans cesse renouvelés, qui se posent à nous.

Pourquoi les responsables politiques ne parviendraient pas eux-aussi à prendre conscience de la gravité des enjeux économiques actuels ? Comment expliquer que le débat parlementaire ne se focalise pas sur le grave décalage de compétitivité qui fragilise nos entreprises par rapport à ceux qui nous entourent, y compris en Europe ? Pourquoi ne pas évaluer lucidement les politiques économiques de ces dernières années – celles qui ont échoué comme celles qui ont produit des résultats – afin de corriger la trajectoire et permettre à nos entreprises de poursuivre leur développement ?

C'est dans l'activité économique que notre pays trouvera son salut. Dans les difficultés que traverse la France, face au péril de la dette et des déficits, l'activité économique est la clé du redressement. À condition que vous la souteniez. Que vous l'encouragiez !

Ce n'est pourtant pas ce qui se prépare, y compris de la part de responsables politiques ayant gouverné ou prétendant à le faire. Le retour des pires choix économiques du passé – dont on sait qu'ils n'ont jamais fonctionné ni ici, ni ailleurs - conduirait implacablement au découragement, à mettre en difficulté nos entreprises, à les faire vendre à l'étranger, au retour du chômage de masse. Refaire les erreurs économiques d'hier, c'est produire des horreurs sociales demain. Notre pays n'a plus les moyens de se tromper à nouveau.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, osez une bonne fois pour toute, le pari de l'activité ! Alignez nos charges sur nos voisins européens, mettez un frein résolu à la complexité et aux paperasseries inutiles.

Soyez en assurés : l'emploi et les salaires des Français en bénéficieront, les recettes fiscales seront de retour pour financer notre modèle social et résorber les déficits, la vie locale n'en sera que plus dynamique et prospère.

Le pire n'est pas toujours certain quand un pays se reprend collectivement en main.

## Le regard de Faro

## Le billet

Par Emmanuelle de Jesus

### La culture, terreau de réflexion

« *La culture, c'est comme la confiture : moins on en a, plus on l'étale* », aurait dit Françoise Sagan (ou un certain Jean Delacour) à une époque où on se couvrait de honte à ne point connaître ses classiques ou des mots de plus de trois syllabes - y compris chez ceux qui n'étaient pas allé plus loin que le certificat d'études, rayé d'un trait de plume en 1968, l'année même où ce trait d'esprit s'est vu écrit sur un mur lors des évènements de mai. (Mais je m'égare, comme souvent, la faute à un esprit d'escalier en forme de triangle de Penrose).

Heureusement en BFC, on a du bol : de la culture, on en a plein cette rentrée 2025, des spectacles bien vivants qui surgissent de toutes les scènes, à s'en barbouiller la bobine, s'en émerveiller les mirettes et s'en étaler plein les synapses... Conscients de la marche du monde, les artistes bousculent nos confortables certitudes, aiguillonnent nos carapaces, nous offrent à réfléchir, à rire et à rêver. Assister à un spectacle, vibrer à l'unisson d'un orchestre ou d'une chanson, devenir marionnette, clown ou danseur, interroger son existence en vivant d'autres vies que la sienne... voilà peut-être un des privilèges dont nous, habitants d'un pays où les artistes sont libres, pouvons être conscients. Et si l'aspect politique de la culture vous rebute, dites-vous que les émotions échappant à l'impôt, à chaque fois que vous franchissez les portes d'une salle de concert, d'un opéra, d'un théâtre ou d'une salle de spectacle, vous vous offrez, en plus de la joie et du rêve, un peu d'évasion fiscale. Et ça, il n'y a que la culture qui puisse vous l'offrir avec tant d'élégance et sans risquer d'amende...

## Le coin bouquins

### *Besançon, Mémoire du Commerce, 1950-2000, Boucle et Battant.*

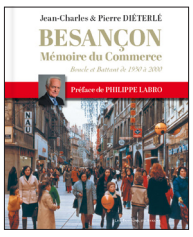


Plongez au cœur de la mémoire du commerce du centre-ville de Besançon, de 1950 à 2000. Un travail de plusieurs années réalisé par Pierre et Jean-Charles Diéterlé. Un inventaire par quartier, par rue, par numéro, retraçant l'historique des commerçants de la Boucle et du quartier Battant. Un ouvrage richement illustré par une iconographie exceptionnelle de plus de 1.500 photos, documents et publicités, dépeignant ces 50 années et recensant plus de 5.000 acteurs du commerce local. Ce livre, qui explore les métamorphoses du paysage urbain et commercial, vous invite à une promenade à travers les rues de Besançon, révélant ses boutiques, devantures et vitrines sans oublier ses figures emblématiques. Avec une préface de Philippe Labro, journaliste, écrivain, réalisateur, homme de médias et parolier français, qui décrit à juste titre le commerce traditionnel des centres-villes comme l'âme des cités.

♦ *Éditions du Sekoya, 320 pages, 39 €.*

le Journal du Palais
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

# INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Annonces légales

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux
à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.
Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales
sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte

Actulegales.fr L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

## Procédures adaptées

SDIS de la Côte d'Or

### Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or

**Avis d'appel public à la concurrence simplifié**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or, 22D boulevard Winston Churchill, C.S. 16209 - 21062 DIJON cedex.
Tél. : 03.80.11.26.00. Mail : marchespublics@sdis21.org.
Adresse internet du profil d'acheteur : http://www.ternum-bfc.fr.
Objet du marché : Mesures de la pollution atmosphérique liée à l'activité du simulateur de feu réel de l'Ecole Départementale d'Incendie et de Secours (EDIS) du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or (SDIS 21) - 3 lots.
Type de procédure : Procédure adaptée.
Date limite de réception des offres : Lundi 29 septembre 2025 à 12h00.
Les candidats intéressés peuvent consulter l'intégralité de l'avis d'appel public à la concurrence dans le BOAMP.
L'avis intégral et le dossier de consultation sont également consultables et/ou téléchargeables sur le site internet : https://www.ternum-bfc.fr.
Autres renseignements :
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 2025E14.
Date d'envoi du présent avis à la publication : vendredi 29 août 2025.
L2504104

le Journal du Palais
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

**Principal associé :** Générale de Participations

**Représentant légal et directeur de la publication :** Michel GUYOMARD
**Rédactrice en chef :** Emmanuelle DE JESUS
**Rédaction :** Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

**Service annonces légales :** annoncelegale.jdp@legalnet.org
**Rédaction :** redaction.jdp@legalnet.org

## Appel d'offres ouvert

Mon Logis
Groupe ActionLogement

### SA HLM MON LOGIS
### GROUPE Action Logement

**Contrat relatif a l'entretien des espaces verts 2026-2029**
**Sites du PATRIMOINE MON LOGIS**

**Avis d'appel public à la concurrence**

**Marché de prestations de service**
**AOO, suivant le code de la commande publique du 1er avril 2019**

1. NOM ET ADRESSE DU MAITRE D'OUVRAGE : SA HLM MON LOGIS - GROUPE Action Logement, au capital de 37.258.683,95 €, inscrite au R.C.S. sous le numéro 562 881 292, dont le siège social est situé 44 avenue Gallieni - 10300 SAINTE SAVINE.
Personne responsable des marchés : Monsieur le Directeur Général de la SA MON LOGIS - Groupe Action Logement.
2. MODE DE PASSATION : : Marché de prestations de services passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert suivant le code de la commande publique du 1er avril 2019.
3. OBJET DU MARCHE : La présente consultation concerne les prestations suivantes : mission de prestations de service relative à l'entretien des espaces verts 2026-2029 sur le patrimoine MON LOGIS.
Les travaux se situent à l'adresse suivante :
DIVERS SITES - PATRIMOINE MON LOGIS
Lots concernés :
Le marché est constitué de 6 lots répartis comme indiqué ci-dessous :
- Lot n° 1 : Patrimoine des Territoires de la ville de Troyes ;
- Lot n° 2 : Patrimoine des Territoires de l'Agglomération Troyenne ;
- Lot n° 3 : Patrimoine des Territoires de Romilly sur Seine, Nogent sur Seine et Arcis sur Aube ;
- Lot n° 4 : Patrimoine des Territoires de Bar sur Aube ;
- Lot n° 5 : Patrimoine des Territoires de l'Yonne ;
- Lot n° 6 : Patrimoine des Territoires de la Seine et Marne.
Le marché ne comporte pas de variantes exigées ou imposées. Les variantes libres sont autorisées.
4. DELAI D'EXECUTION : Le présent marche est établi pour une période allant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026. Il sera reconduit trois (3) fois tacitement pour une période d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2029. En cas de non-reconduction du marche, l'entreprise en sera avertie par lettre recommandée avec accuse de réception dans un délai de deux mois avant la date d'echeance annuelle du marche (Cf. 1.3 du reglement de consultation).
5. MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER : La publicité ainsi que le DCE sont telechargeables sur le site www.marches-securises.fr.
6. MODALITES DE REMISE DES OFFRES : La transmission des candidatures et des offres se fera par voie dematerialisée sur le profil de l'acheteur : www.marches-securises.fr.
7. DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Le mardi 7 octobre 2025 a 12h00.
8. JUSTIFICATIFS ET PIECES A FOURNIR : se reporter au règlement de la consultation.
9. DELAI D'ENGAGEMENT : 180 jours.
10. CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse et selon les critères de sélection énoncés dans le règlement de consultation.
11. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :
- Renseignements administratifs aupres du Service Marches : Madame Nassima BENNACER, 03.25.70.95.49 ; nbennacer@mon-logis.fr ;
- Renseignements techniques complementaires aupres du Service Contrats : Monsieur Alex MARCILLY, 03.25.72.51.43 ; amarcilly@mon-logis.fr.
12. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : le 01/09/2025.

Le Directeur Général,
Serge LAURENT.

L2504125

www.mon-logis.fr monlogisimmobilier

# Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Adjudications

**SELAS DU PARC MONNET BOURGOGNE**
4 b rue Jeanne Barret 21000 DIJON

### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**MERCREDI 15 OCTOBRE 2025 A 10H30 - SALLE A**
A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON, Cité Judiciaire,
13 boulevard Clémenceau à DIJON

**Commune de DIJON (Côte d'Or), 34 boulevard de la Marne**

Dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé l'Esplanade sis 26 à 34 Bd de la Marne, cadastré section BM n° 548 lieudit 9A Rue de Colmar pour une contenance de 26ca et section BM n° 571 lieudit 24 A Bd de la Marne, pour une contenance de 48a 20ca, les parties divises et indivises suivantes :

BATIMENT 1 - cage D

LOT NUMERO TROIS CENT VINGT HUIT (328) : Un appartement de type 2, situé au 7ème étage orienté est, comprenant entrée avec placard, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains, WC, dégagements et rangements, loggia.

Les 356/100.000èmes indivis des parties communes générales.

Les 356/14214èmes indivis des choses et charges communes aux copropriétaires de la cage D.

### MISE A PRIX : 30.000 €uros

Visite le jeudi 2 octobre 2025 à 14h00 par la SCP RIVAT HUICHARD MOLHERAT

L'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute occupation des lieux.

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau de DIJON.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON (le matin), au cabinet de la SELAS DU PARC MONNET BOURGOGNE, 4b rue Jeanne Barret à DIJON (Tél. : 03.80.60.93.47) ou sur le site internet AVOVENTES.FR

L2503952

**SELAS DU PARC MONNET BOURGOGNE**
4 b rue Jeanne Barret 21000 DIJON

### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**MERCREDI 15 OCTOBRE 2025 A 10H30 - SALLE A**
A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON, Cité Judiciaire,
13 boulevard Clémenceau à DIJON

**Commune de SAINT REMY (21500), 2 Grande Rue**

Une maison située à l'angle de la route de Quincy et de la Grande Rue, comprenant :

- Au rez de chaussée : un ancien salon de coiffure avec WC et débarras ;
- Au premier étage par lequel on accède par un escalier extérieur : un appartement composé d'une cuisine, salon, salle de bains, WC ;
- Au deuxième étage par lequel on accède par un escalier intérieur : deux chambres.

Le tout cadastré section AD n° 477, lieudit 2 Grande Rue, pour une contenance de 01a 71ca.

Dans l'ensemble immobilier en copropriété, comprenant :

- A rez de chaussée et donnant sur la cour intérieure, la propriété exclusive et particulière d'un garage et une ancienne salle à manger ;
- A premier étage par lequel on accède par un escalier extérieur : un appartement composé d'une cuisine, salon, salle de bains, WC ;
- A deuxième étage par lequel on accède par un escalier intérieur : deux chambres.

Le tout cadastré section AD n° 479, lieudit 2 Grande Rue, pour une contenance de 51ca.

Formant le lot 1 et la moitié indivise de la propriété du sol et des parties communes.

### MISE A PRIX : 10.000 €uros

Visite le mercredi 1er octobre 2025 à 10h00 par la SELARL AD LITEM

L'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute occupation des lieux.

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau de DIJON.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON (le matin), au cabinet de la SELAS DU PARC MONNET BOURGOGNE, 4b rue Jeanne Barret à DIJON (Tél. : 03.80.60.93.47) ou sur le site internet AVOVENTES.FR

L2503953

le Journal du Palais
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises, Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales par mail :

annoncelegale.jdp@legalnet.org

## Côte-d'Or

**CONSTITUTION DE SOCIETE**

### Poissonnerie Nuitonne

Avis est donné de la constitution d'une société sous seing privé, en date du 20/08/2025, présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : Poissonnerie Nuitonne.

FORME : Société à responsabilité limitée (associée unique).

CAPITAL : 5.000,00 €.

SIÈGE SOCIAL : 10 rue Fagon - 21700 NUITS SAINT GEORGES.

OBJET : La Société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- le commerce de détail de poissons, coquillages, mollusques, crustacés et tout ce qui est attaché au commerce des produits de la mer et d'eau douce de rivières ou de lacs ;
- l'activité de traiteur liée aux produits ci-dessus commercialisés ;
- et généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement.

DURÉE : 99 ans.

GÉRANCE : Mme Estelle DÉTAIN demeurant 4B, rue Guillot - 21640 FLAGEY-ÉCHEZEAUX.

IMMATRICULATION : RCS de DIJON.

Pour avis.

L2503977

GROUPE ETC

**SARL ETC**
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

### BG PLOMBERIE CHAUFFAGE

Par acte SSP du 28/08/2025 il a été constitué la société BG PLOMBERIE CHAUFFAGE, Société à responsabilité limitée, au capital de 3.000 €, siège social : 1 Grande Rue - 21540 BLAISY HAUT. objet : Pose de plaque de plâtre ; plomberie ; chauffage ; climatisation ; ventilation. Durée : 99 ans, gérant M. Bastien GUILLET, adresse 1 Grande Rue - 21540 BLAISY HAUT. immatriculation au R.C.S. de DIJON.

L2504032

eca

### SARL BORIS FECHE

Aux termes d'un acte sous signature privée du 16 juin 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : SARL BORIS FECHE.

Siège social : 8 rue de Changey - 21121 HAUTEVILLE LES DIJON.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital : 70.000 €.

Objet : L'activité de travaux de peinture et de vitrerie, la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Agrément : les cessions de parts à des tiers sont soumises à l'agrément des associés.

Gérant : Boris FECHE, demeurant 8 rue de Changey à HAUTEVILLE LES DIJON (21121).

IMMATRICULATION au R.C.S. DIJON.

Pour avis : Le gérant.

L2504113

eca

### Sagacity Health

Aux termes d'un acte sous signature privée du 25 août 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination : Sagacity Health.

Siège : 64A rue de Sully - 21000 DIJON.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital : 20.000 €.

Objet : toute activité de conception, développement, entrainement, exploitation, commercialisation ou valorisation de technologies innovantes, notamment des systèmes d'intelligence artificielle, de modèles de fondation (foundation models), de systèmes autonomes (Intelligence Artificielle et Agentique), d'outils algorithmiques, de systèmes informatiques, à des fins d'expérimentation, de recherche et développement scientifique ;

- toute activité de recherche et développement de technologies et/ou de développement de produits ou d'application à des fins d'expérimentation, de diagnostic, de traitement, de prévention, dans les domaines de la pharmaceutique, de la biopharmaceutique, de la nanotechnologie, de la biotechnologie, des sciences de la vie, de la santé ou des essais cliniques ;
- la conception, la création, le développement et la mise à disposition de nouvelles technologies et d'outils, logiciels, brevets, droits de propriété intellectuelle et industrielle, bases de données, contenus, informations et/ou toutes autres solutions technologiques ainsi que leur exploitation sur tous supports ;
- l'exploitation et la commercialisation sous toutes formes des résultats et produits issus des activités de recherches et expérimentation ;
- la conception et la rédaction d'ouvrages et de publications relatives à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ; la préparation et l'organisation de colloques, séminaires, conférences se rattachant à l'objet visé ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ;
- la coopération avec toute société, association, institut ou tout autre personne morale ou physique en matière de réalisation de diagnostics, d'essais thérapeutiques et/ou de développement de produits ;
- l'acquisition, l'exploitation, la cession, et/ou la concession de licences (en qualité de concédant ou de concédé) de tout brevet, savoir-faire et autres éléments de propriété intellectuelle ou industrielle concernant ces activités ;
- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de prise de participations, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;
- et généralement, toutes opérations, qu'elles soient financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, ainsi que de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension, son développement, son patrimoine social ;

Le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés, de souscriptions, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avances, d'achat ou de vente de titres ou droits sociaux, de cession ou de location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers et immobiliers, ou par tout autre mode.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Sébastien VACHENC, demeurant 20 rue Pierre Paul Leniept - 21000 DIJON.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : Le Président.

L2504120

GROUPE ETC

**SARL ETC**
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

### GAUCHE METALLERIE

Par acte SSP du 01/09/2025 il a été constitué la société GAUCHE METALLERIE, société à responsabilité limitée, au capital de 5.000 €. SIÈGE SOCIAL : 29 rue des Pins - 21120 IS SUR TILLE. OBJET : Travaux de menuiserie métallique et serrurerie. DURÉE : 99 ans. GÉRANT M.GAUCHE Ludovic, adresse 29 rue des pins - 21120 IS SUR TILLE. IMMATRICULATION au RCS de DIJON.

L2504124

Notaires

**SCP François PENY, François GUILLERMET, Stéphanie CHAPUIS et Luc DASNOY**
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

### SCI SUNNY

OUGES (21600), 3 route de Chevigny

Suivant acte reçu par Maître Stéphanie CHAPUIS, notaire à DIJON, le 8 août 2025, il a été constitué la société civile immobilière dénommée «**SCI SUNNY**» ayant les caractéristiques suivantes :

SIÈGE SOCIAL : OUGES (21600), 3 route de Chevigny

CAPITAL SOCIAL : 1000,00 €.

OBJET SOCIAL : La propriété et la gestion, de tous immeubles ou droits mobiliers et la prise de participation dans toute société immobilière.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

CO-GERANCE : Monsieur Michael LIORET demeurant à SAULON LA CHAPELLE (21910), 1 route de Noiron,

Et Monsieur Joshua LIORET, demeurant à FENAY (21600), 29 rue de Dijon

Pour avis. Le notaire.

L2504127

### ISA

Aux termes d'un ASSP en date du 29/08/2025, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : ISA.

OBJET SOCIAL : L'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autre, de tous immeubles bâtis et non-bâtis, leur détention et leur administration pour ses associés, la restauration et la construction de tous immeubles, la mise à disposition de tout ou partie des immeubles au bénéfice de ses associés et/ou la location de tout ou partie des immeubles de la Société.

SIÈGE SOCIAL : 4D rue de l'Eglise - 21910 CORCELLES LES CITEAUX.

CAPITAL : 2.000 €.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS DIJON.

GÉRANCE : Madame JOURDHEUIL Justine, demeurant 4D rue de l'Eglise - 21910 CORCELLES LES CITEAUX.

CLAUSE D'AGRÉMENT : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit des ascendants ou des descendants du cédant.

Une cession en faveur de toute autre personne qu'un ascendant ou descendant du cédant devra faire l'objet d'une procédure d'agrément, validée par l'unanimité des associés.

Justine JOURDHEUIL.

L2504141

### YANAMEM

Rectificatif à l'annonce L2503989 parue 25 août 2025 concernant la société YANAMEM,

Il convenait de lire :

SIÈGE SOCIAL : 17 rue de la grange champion - 21340 NOLAY aux lieu et place de SIÈGE SOCIAL : 17 rue de la grange - 21340 NOLAY.

Pour avis : Le gérant.

L2504154

# Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

### Del'B&B Dijon

#### Constitution

Avis est donnée de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une société à responsabilité limitée dénommée Del'B&B Dijon, au capital de 1 000 € dont le siège social est fixé 16 Rue du Vignery, 21160 PERRIGNY LES DIJON, ayant pour objet social l'acquisition, la détention, la cession, la gestion, la mise en location meublée de biens immobiliers, à usage d'habitation ou professionnel ; l'acquisition en vue de la revente de biens immobiliers, terrains ou droits immobiliers, en l'état ou après rénovation, directement ou indirectement.

La gérante est Mme Delphine RESSY demeurant 11B Avenue des Droits de l'Homme et du Citoyen, 21300 CHENOVE.

Immatriculation au RCS de DIJON.

L2504157

### AUTHENTIC SMILE

Société à responsabilité limitée
au capital de 6.000 €uros
Siège social :
30 rue de Beauraing
21250 SEURRE

#### Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SEURRE du 2 septembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.

DÉNOMINATION SOCIALE : AUTHENTIC SMILE.

SIÈGE SOCIAL : 30 rue de Beauraing - 21250 SEURRE.

OBJET SOCIAL : Fabrication de matériel médico-chirurgical dentaire.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 6.000 €.

GÉRANCE : Madame Athénaïs PERRIGUE, demeurant 6 rue des Plantes - 21250 POUILLY SUR SAONE, assure la gérance de la société.

Monsieur Nicolas FABRIK, demeurant 6 rue des Plantes - 21250 POUILLY SUR SAONE, assure la gérance de la société.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2504161

### ELIORA

30, rue Philippe Genreau
21000 DIJON

#### Constitution

Par ASSP en date à DIJON du 03/09/2025, il a été constitué : Forme : SCI. Dénomination : ELIORA. Siège : 30, rue Philippe Genreau, 21000 DIJON. Objet : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non, nus ou meublés, ou de terrains dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles ou des terrains devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts de construction, d'aménagement, de réfaction ou autres à faire dans les immeubles de la Société. Durée : 99 ans. Capital : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Aurélie COURTAY-FIORE demeurant 28, rue Philippe Genreau, 21000 DIJON. Cessions de parts : agrément requis dans tous les cas. Immatriculation : RCS DIJON.

L2504182

LERAT AVOCAT
PARTENAIRE EN DROIT DES AFFAIRES & FISCALITÉ
Béatrice LERAT - Avocat
6 rue Saint-John Perse - 21000 DIJON

### CENTAGA SAVEY

Aux termes d'un acte sous seing privé à DIJON en date du 03/09/2025, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CENTAGA SAVEY.

Le nom commercial est «SAVEY».

FORME : Société par actions simplifiée.

CAPITAL : 20.000 €.

SIEGE SOCIAL : Le Village by CA Champagne Bourgogne, 16 rue de l'Hôpital - 21000 DIJON.

OBJET : La société a pour objet en France et à l'étranger et en particulier au Maroc :

- De concourir au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, et de contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités via en particulier la gestion et la valorisation des invendus agro-alimentaires ;
- Toutes prestations de services et ventes de produits dans le secteur agro-alimentaire - à destination des professionnels comme des particuliers ou des institutionnels et acteurs publics ; Et en particulier touchant à la lutte contre le gaspillage alimentaire, la valorisation et le remploi des invendus des métiers de l'agroalimentaire ;
- La fourniture de prestations de services aux entreprises dans tous les domaines, notamment à travers la mise en avant, la promotion et la commercialisation de leurs produits ;
- Dégustation et Vente de plats cuisinés ou à cuisiner et plus généralement de tous produits alimentaires et de boissons sans alcool sur place ou à emporter ;
- Au titre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, les activités de la société se concentreront notamment sur :
- La collecte, valorisation et redistribution des surplus alimentaires auprès des associations, particuliers, ainsi que des professionnels et métiers de bouche (restaurants, traiteurs, hôtels, cantines, etc.) ;
- La recherche, le développement et la vente de solutions innovantes pour la réduction des pertes alimentaires au niveau des producteurs, distributeurs, professionnels et consommateurs ;
- La sensibilisation et l'éducation des citoyens, entreprises et acteurs publics sur les enjeux du gaspillage alimentaire ;
- La mise en place de partenariats avec des organismes publics, privés et associatifs pour lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- L'exploitation et la revente des emballages collectés ;
- Directement ou indirectement en ayant recours à la sous-traitance, les prestations de services de transport de marchandises, à l'aide de véhicules de moins de trois tonnes cinq ;
- Directement ou indirectement par le biais de partenariat ou de sous-traitants ; toutes prestation de Livraison aux professionnels et métiers de bouche :
- Et en particulier toutes prestations de services de collecte, distribution et livraison de produits alimentaires à destination des professionnels de la restauration (restaurants, hôtels, cantines, traiteurs) et des métiers de bouche ;
- L'organisation de circuits de distribution pour les invendus ou surplus alimentaires auprès des établissements spécialisés ;
- La mise en place d'un réseau logistique optimisé pour la livraison rapide de produits alimentaires auprès des professionnels dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire ;
- En vue d'avoir une action globale, toute activité d'Import-Export et en particulier :

L'Importation de produits alimentaires durables, écologiques ou issus de filières locales du Maroc vers la France ;

- L'Exportation de produits alimentaires français, notamment issus des filières de réduction du gaspillage, vers le Maroc et d'autres pays ;
- Le développement d'un réseau logistique et commercial pour soutenir les échanges alimentaires entre la France et le Maroc dans le cadre de projets durables ;
- L'exploitation de tous fonds de commerce ;
- Le conseil et l'accompagnement des entreprises, collectivités et organisations dans la mise en place de solutions de réduction du gaspillage alimentaire ;
- Toutes prestations de services, d'intermédiation, de conseil, de formation, de sensibilisation, de recherche et développement et toute action d'innovation portant sur le fonctionnement des entreprises du secteur agroalimentaire, la gestion de leurs stocks, produits invendus et déchets, et les stratégies d'usage des technologies de l'information et de la communication ;
- La création et l'exploitation de plateformes digitales ou physiques ou d'applications numériques pour faciliter la redistribution des invendus alimentaires et plus généralement toutes activités de conception, étude, développement, ingénierie, production et commercialisation de tous produits et services / solutions dans le domaine digital en lien avec les enjeux de réduction du gaspillage alimentaire - directement ou en ayant recours à la sous-traitance ou à des partenariats ;
- Toutes activités de conseil, gestion de projets, formations, audit technique, et plus généralement tout type de prestations en lien avec les activités susvisées ;
- La recherche et développement liés à l'innovation environnementale et sociétale et en particulier l'intelligence artificielle, en direct ou en ayant recours à la sous-traitance ;
- La conception, le développement et l'exploitation de logiciels, bases de données et autres technologies numériques ;
- La mise au point et le dépôt de brevet(s), marques, dessins et modèles ainsi que plus généralement la protection de la propriété intellectuelle et la gestion d'un portefeuille de droits ;
- La conception, l'édition et la commercialisation de livres, revues et jeux et plus généralement de tous documents, supports et visuels ;
- La commercialisation de tous les conseils, travaux, études, manifestations, produits, procédés ou supports télévisuels, radiophoniques notamment, réalisés ou acquis par la société ou encore dont elle a la jouissance ;
- L'acquisition, l'administration et gestion de tous biens, droits et valeurs mobilières et immobilières en liaison avec les activités de la société - dépôt, acquisition détention, prise en licence ou concession de licence et plus généralement gestion de tous titres de propriété intellectuelle et notamment marque(s) et brevet(s)... ;
- La société peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement de société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet ;
- Et d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, civiles, mobilières, financières, immobilières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, son extension ou son développement.

DUREE : 99 années.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément.

Sauf en cas d'associé unique, toutes autres cessions ou transmissions , sous réserve du respect préalable de la procédure de préemption sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité de soixante-sept pour cent (67 %) des voix des associés disposant du droit de vote

PRESIDENT : Monsieur Zakaria OUAHI, de nationalité marocaine, disposant d'un titre de séjour, demeurant 2 rue Docteur Tarnier - 21000 DIJON.

DIRECTEUR GENERAL DISPOSANT DES MEMES POUVOIRS DE REPRESENTATION QUE LE PRESIDENT : Madame MALIKA HNIDA épouse OUAHI, de nationalité marocaine, disposant d'un titre de séjour, demeurant 2 rue Docteur Tarnier - 21000 DIJON.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. de DIJON. Pour avis.

L2504195

### UNIRENO

Avis est donné de la constitution au RCS DIJON de la société UNIRENO, Société par actions simplifiée au capital de 5.000 €. SIÈGE SOCIAL : 18 Rue de la Côte d'Or - 21000 DIJON. DURÉE : 99 ans. OBJET : Toutes activités de rénovation tous corps d'état, terrassement, maçonnerie, menuiserie, isolation, plâtrerie, électricité, plomberie, carrelage, peinture, aménagements. EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGRÉMENT : Les cessions d'actions, sont toujours soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Le Président est Monsieur Maxime MANOURY demeurant 18 Rue de la Côte d'Or - 21000 DIJON.

Pour avis : Le président.

L2504202

## MODIFICATION DE STATUTS

### CTI GHOZLAN

Société à responsabilité limitée
au capital de 152 000 euros
Siège social : 32 Cours du Parc
21000 DIJON
510931793 RCS DIJON

Aux termes de procès-verbaux des décisions de l'Associé Unique en date du 31 juillet 2025 et du 6 septembre 2025, le capital social a été réduit d'une somme de 140 000 euros, pour être ramené de 152 000 euros à 12 000 euros par voie de remboursement partiel de toutes les parts.

La modification des statuts appelle la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cent cinquante-deux mille euros (152 000 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à DOUZE MILLE EUROS (12 000 euros).

Pour avis La Gérance.

L2503240

VG Conseil

**SELARL VG CONSEIL**
Valérie GROSJEAN
Michael BOUROTTE
Avocats
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

### BBB BESANÇON

SAS au capital de 11 150 €uros
Siège social : DIJON (21),
85 avenue Victor Hugo
R.C.S. Dijon 919 661 892

AGE du 11/07/2025 : Capital : Ancienne mention : 10 000 €. Nouvelle mention : 11 150 €. RCS : DIJON.

Pour avis : Le président.

L2503372

### FRANCE INDUSTRIE CHIMIE

SARL au capital de 70 000 euros
Siège social : 6 rue Au Bouchet
21000 DIJON
326 418 787 RCS DIJON

#### Réduction de capital et objet social

Aux termes d'une délibération en date du 25/07/2025 et du procès-verbal de la gérance en date du 01/09/2025 :

• l'objet social a été modifié de la manière suivante :

- la construction, l'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, dont elle est ou pourrait devenir propriétaire ultérieurement,
- la gestion, l'acquisition et l'administration de valeurs mobilières, placements ainsi que toutes opérations financières d'achat ou vente de titres,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini.

L'article 2 des statuts a été modifié.

• le capital social a été réduit d'une somme de 28 000 euros, pour être ramené de 70 000 euros à 42 000 euros par voie de rachat et annulation de 80 parts sociales appartenant aux associés.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes : ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 42 000 euros divisé en 120 parts.

Pour avis La Gérance

L2503738

### EGA

Société civile au capital de 500 €uros
Siège social :
6 bis rue du Nord
21000 DIJON
518817309 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 09/06/25, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 3 Boulevard de Brosses - 21000 DIJON à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Modification sera faite au greffe du TC de DIJON.

Pour avis : La Gérance.

L2502866

### GOLFIMMO

Société civile au capital de 2 000 euros
Siège social :
8, rue Marcel Dassault
21000 DIJON
830 839 452 RCS DIJON

#### Avis de modifications

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 08/08/2025, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 2 000 euros. Le gérant de la Société sous sa nouvelle forme est M. Thierry COURSIN, demeurant professionnellement 64 E, rue Sully - 21000 DIJON. Mention sera faite du RCS de DIJON.

Pour avis

L2503936

### S.C.I BICHAT - LE VERNOIS

Société civile
au capital de 9 146,94 euros
Siège social : 21200 LEVERNOIS
342 761 681 RCS DIJON

#### Avis de modifications

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 08/08/2025, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société est modifiée de «S.C.I BICHAT - LE VERNOIS» en «BICHAT - LE VERNOIS». Son objet, son siège, sa durée demeurent inchangées. L'exercice social sous sa forme nouvelle sera ouvert au 1er septembre pour clôturer au 31 août de chaque année. Le capital social reste fixé à la somme de 9 146,94 euros. Sous sa nouvelle forme à responsabilité limitée, la Société est gérée par Monsieur Thierry COURSIN, demeurant professionnellement 64 E, rue Sully - 21000 DIJON. Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis

L2503937

### SARL TJGL

au capital de 500 €uros
Siège social :
15 Rue de l'Île
21000 DIJON
803 786 359 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 21/03/2025 la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Thomas LENZI de ses fonctions de gérant à compter du 21/03/2025 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis : La gérance.

L2503982

Maxence Perrin
Avocat d'affaires

### DI NICO

SARL au capital de 5.000 €uros
Siège social :
10-12 Rue Courtépée - 21000 DIJON
RCS Dijon n° 983 845 413

Par délibération en date du 26/08/2025 de l'Assemblée Générale Extraordinaire, il a été décidé la transformation de la société en S.A.S. sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation entraîne les modifications suivantes :

ANCIENNE DÉNOMINATION : DI NICO.

NOUVELLE DÉNOMINATION : MAISON KALOS.

ANCIEN SIÈGE SOCIAL : 10 rue Devosge - 21000 DIJON.

NOUVEAU SIÈGE SOCIAL : 10-12 Rue Courtépée - 21000 DIJON.

PRÉSIDENT : la société MK SARL au capital de 5.000 € dont le siège social est 24 rue Jean Jean Cornu - 21000 DIJON RCS : 983 842 188 DIJON.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis.

L2504015

LEGA SPHERE AVOCATS
2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

### 911 INC

Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 €uros
Siège social : 2 avenue Général Canzio
21240 TALANT
RCS Dijon 884 628 322

Aux termes d'une assemblée générale en date du 29/08/2025, les associés ont pris acte de la démission de la Monsieur Azize KARYM de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour et ont décidé de ne pas le remplacer. Mention sera faite au RCS de DIJON.

L2504029

### SARL ROTISSERIE DU CHAMBERTIN

SARL au capital de 125.000 €uros
Siège social : Rue du Chambertin
21220 GEVREY-CHAMBERTIN
RCS DIJON 534 332 937

#### Transformation en SAS

Par décisions unanimes du 25/07/2025, les associés ont, à compter de ce même jour :

- décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau ;
- constaté la fin des fonctions de cogérants de Thomas Collomb et Lucie Brunet ;
- modifié l'objet social comme indiqué ci-après ;
- modifié la dénomination sociale comme indiqué ci-après ;
- nommé en qualité de président, la SARL LUMASCO, dont le siège est situé 21 rue Guillaume de Tavanes, 21220 Curtil-Vergy, RCS Dijon 531 484 582.

Nouvelles mentions :

Objet social : L'exploitation de tous fonds de commerce de restaurant, de bar, traiteur, d'hôtel, ainsi que la prise de participation dans toutes sociétés ayant la même activité ; La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations, sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social ;

Dénomination sociale : SAS ROTISSERIE DU CHAMBERTIN.

Admission aux assemblées : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire associé.

Exercice du droit de vote : Le droit de vote attaché aux actions est propor -tionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Cessions d'actions : Les cessions d'actions par l'associé unique et entre associés sont libres. Tout transfert au profit d'un tiers, est soumis au droit de préemption que peuvent exercer les associés et à leur agrément, statuant ainsi à la majorité des voix dont disposent les associés, en ce comprises les voix du cédant.

Mentions au RCS de Dijon.

L2504030

# Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or

Notaires

**SCP François PENY, François GUILLERMET, Stéphanie CHAPUIS et Luc DASNOY**
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

### SCI DU MORVAN

SCI au capital de 68 602,06 €
Siège social : 133 avenue Victor Hugo
21000 DIJON
RCS de DIJON n°390 127 348

#### Avis de modification

En date du 18/07/2025, le gérant a décidé à compter du 01/07/2025 de rendre effective la démission de M. BOLATRE Christophe aux fonctions de co-gérant.
Modification au RCS de DIJON.
Me François PENY
L2504038

### TACHE VALERIANE

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée d'infirmier
au capital de 31.000 €uros
Siège social : 4 rue des Peupliers
21800 QUETIGNY
910 052 521 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 29/08/25, l'associé unique a transféré le siège social au 7 bis, rue du Chapeau Rouge - 21000 DIJON.
Pour avis : La gérance.
L2504121

Maxence Perrin
Avocat d'affaires

### LC INVEST

Société civile
Au capital de 222.000 €uros
Siège social :
4 B allée du Haut de la Grapine
21410 FLEUREY SUR OUCHE
R.C.S. Dijon n° 808 008 106

Par délibération en date du 01/09/2025 de l'Assemblée Générale Extraordinaire, il a été décidé, à compter du 01/09/2025, la transformation de la société civile LC INVEST en S.A.R.L. sans création d'un être moral nouveau.
Cette transformation entraîne les modifications suivantes : Nouvelle gérance : M. CHENION Laurent demeurant 4 B allée du Haut de la Grapine - 21410 FLEUREY SUR OUCHE.
Mention sera faite au R.C.S. de Dijon.
Pour avis.
L2504131

### SAVOYE REAL ESTATE

Société civile
au capital de 10 000 euros
siège social :18 boulevard des Gorgets
21000 DIJON
887 487 205 RCS DIJON

#### Modifications

Aux termes des décisions en date du 28/07/2025, les associés ont décidé de transférer le siège social du 18, boulevard des Gorgets - 21000 DIJON au 1, rue Henry Darcy - 21602 LONGVIC Cedex, et ce à compter du 01/08/2025 ; et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.
Pour avis.
L2504139

**DERNIER DELAI POUR DEPOSER VOS ANNONCES LEGALES**

**POUR UNE PUBLICATION LE LENDEMAIN DEPOSER VOS ANNONCES AVANT 16HEURES**

03.80.68.25.55.
annoncelegale.jdp@legalnet.org

eca

### TOTUM PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 69 rue Président Edouard Herriot
69002 LYON
979935798 RCS LYON

#### Modifications statutaires

L'Assemblée Générale mixte réunie le 30 juin 2025 a décidé :
de nommer en qualité de Présidente, la société EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT, Société par actions simplifiée au capital de 136 000 euros, dont le siège social est 37 Rue Elsa Triolet, Parc Valmy à DIJON (21000), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 300465093 RCS DIJON en remplacement de Madame Céline DELAPORTE,
de remplacer à compter du 30 juin 2025, la dénomination sociale «TOTUM PARTICIPATIONS» par «COQUILLE HOLDING» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
de modifier, à compter du 30 juin 2025, l'objet social pour l'exercice de toutes activités de prestations de conseils et de services ainsi que la gestion, l'acquisition et la cession de toute participation et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Nouvelle mention :
La société a pour objet l'exercice de toutes activités de prestations de conseils et de services ainsi que la gestion, l'acquisition et la cession de toute participation.
- de transférer le siège social de LYON (69002), 69 Rue du Président Edouard Herriot à DIJON (21000) 37 rue Elsa Triolet, Parc Valmy, à compter du 30 juin 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis : La Présidente
L2504140

### BADY

Société civile au capital de 100 €uros
Siège social :
19 RUE ABBE CHANLON
21600 FENAY
RCS de Dijon : 830 770 772

Par décision de l'associé unique et gérant en date du 1er septembre 2025, il a été décidé de transférer le siège social au 10 Boulevard Thiers à 21000 DIJON à compter du même jour et de modifier corrélativement l'article 5 des statuts.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
L2504158

LEGA SPHERE AVOCATS
2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

### SCCV TOUR ELITHIS MULHOUSE

SCCV au capital social de 1.000 €uros
Siège social :
71 Bis Avenue Jean Jaurès
21000 DIJON
902 098 508 RCS Dijon

Aux termes de l'AGO en date du 28 août 2025, les associés ont pris acte de la démission de la société THIERRY BIEVRE INVESTISSEMENTS à compter du même jour, de son mandat de gérante et ont nommé la société AJRS SELARL, sise 13 Rue Montigny, 21000 Dijon RCS Dijon 510 227 432, en qualité d'administrateur provisoire. Mention sera portée au RCS de Dijon.
L2504160

OFFICE DIJON ARNAY SELONCEY
ODAS
NICOLARDOT VAZQUEZ GRESARD NOTAIRES ASSOCIÉS
Notaires de France

### ODAS NOTAIRES

37 rue Louis de Broglie
Parc Technologique de la Toison d'Or
BP 37371 - 21073 DIJON CEDEX

### EURL Le Salon…

EURL au capital de 2.000,00 €uros
Siège social :
13 rue des Ormeaux - 21220 FIXIN
SIREN 943 246 405 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale extraordinaire a décidé en date du 02/09/2025 de transférer - à effet du même jour - le siège social à GEVREY CHAMBERTIN (21220), 32 route de Dijon.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis : La gérance.
L2504167

### CONCEPT RENOV

Société par actions simplifiée en cours de transformation en société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 €uros
Siège social :
8 rue Jean Baptiste Gambut
21200 BEAUNE
900 520 776 R.C.S. Dijon

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27.08.2025, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la Société en SARL à compter du 01.09.2025, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 10.000 €, divisé en 100 parts sociales de 100 € chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa forme de SAS, la Société était dirigée par un président, Lilian UZEL demeurant 7 Impasse des Saponaires - 21200 BEAUNE qui devient sous sa nouvelle forme de SARL, le gérant de la société.
Pour avis.
L2504172

LEGA SPHERE AVOCATS
2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

### SCCV TOUR ELITHIS LE HAVRE

SCCV au capital social de 1.000 €uros
Siège social :
71 Bis avenue Jean Jaurès
21000 DIJON
909515538 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'AGO en date du 28 août 2025, les associés ont pris acte de la démission de la société THIERRY BIEVRE INVESTISSEMENTS à compter du même jour, de son mandat de gérante et ont nommé la société AJRS SELARL, sise 13 rue Montigny - 21000 DIJON R.C.S. DIJON 510227432, en qualité d'administrateur provisoire. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.
L2504179

LEGA SPHERE AVOCATS
2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

### SCCV TOUR ELITHIS BREST

SCCV au capital social de 1.000 €uros
Siège social :
71 Bis Avenue Jean Jaurès
21000 DIJON
908 970 866 RCS Dijon

Aux termes de l'AGO en date du 28 août 2025, les associés ont pris acte de la démission de la société THIERRY BIEVRE INVESTISSEMENTS à compter du même jour, de son mandat de gérante et ont nommé la société AJRS SELARL, sise 13 Rue Montigny - 21000 DIJON RCS DIJON 510227432, en qualité d'administrateur provisoire. Mention sera portée au RCS de DIJON.
L2504180

LEGA SPHERE AVOCATS
2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

### SCCV TOUR ELITHIS BORDEAUX

SCCV au capital social de 1.000 €uros
Siège social :
71 bis avenue Jean Jaurès
21000 DIJON
902 098 409 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'AGO en date du 28 août 2025, les associés ont pris acte de la démission de la société THIERRY BIEVRE INVESTISSEMENTS à compter du même jour, de son mandat de gérante et ont nommé la société AJRS SELARL, sise 13 rue Montigny - 21000 DIJON, R.C.S. DIJON 510 227 432, en qualité d'administrateur provisoire. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.
L2504186

LEGA SPHERE AVOCATS
2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

### SCCV TOUR ELITHIS AUBERVILLIERS

SCCV au capital social de 1000 €uros
Siège social :
71 Bis Avenue Jean Jaurès,
21000 DIJON
918015223 RCS Dijon

Aux termes de l'AGO en date du 28 août 2025, les associés ont pris acte de la démission de la société THIERRY BIEVRE INVESTISSEMENTS à compter du même jour, de son mandat de gérante et ont nommé la société AJRS SELARL, sise 13 Rue Montigny, 21000 Dijon RCS Dijon 510227432, en qualité d'administrateur provisoire. Mention sera portée au RCS de Dijon.
L2504187

LEGI Société d'avocats CONSEILS

**LEGI CONSEILS BOURGOGNE**
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

### A.C.B. CONSEIL

Société par actions simplifiée
au capital de 56.000 €uros
Siège social : 35 avenue Gustave Eiffel
21000 DIJON
383 154 655 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 02/09/2025, l'Associée unique de la société par actions simplifiée A.C.B. CONSEIL, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 35 avenue Gustave Eiffel - 21000 DIJON au 10B rue de la Marseillaise - 21000 DIJON à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
L2504188

LEGA SPHERE AVOCATS
2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

### SCCV ELITHIS QUETIGNY

SCCV au capital social de 1.000 €uros
Siège social : 71 Bis avenue Jean Jaurès
21000 DIJON
902098607 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'AGO en date du 28 août 2025, les associés ont pris acte de la démission de la société THIERRY BIEVRE INVESTISSEMENTS à compter du même jour, de son mandat de gérante et ont nommé la société AJRS SELARL, sise 13 rue Montigny - 21000 DIJON R.C.S. DIJON 510227432, en qualité d'administrateur provisoire. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.
L2504189

LEGA SPHERE AVOCATS
2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

### SCCV TEVA

SCCV au capital social de 1.000 €uros
Siège social : 71 bis avenue Jean Jaurès
21000 DIJON
894 510 825 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'AGO en date du 28 août 2025, les associés ont pris acte de la démission de la société THIERRY BIEVRE INVESTISSEMENTS à compter du même jour, de son mandat de gérante et ont nommé la société AJRS SELARL, sise 13 rue Montigny - 21000 DIJON, R.C.S. DIJON 510 227 432, en qualité d'administrateur provisoire. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.
L2504190

LEGA SPHERE AVOCATS
2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

### SCCV TAIME

SCCV au capital social de 1.000 €uros
Siège social : 71 Bis avenue Jean Jaurès
21000 DIJON
913179503 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'AGO en date du 28 août 2025, les associés ont pris acte de la démission de la société THIERRY BIEVRE INVESTISSEMENTS à compter du même jour, de son mandat de gérante et ont nommé la société AJRS SELARL, sise 13 rue Montigny - 21000 DIJON R.C.S. DIJON 510227432, en qualité d'administrateur provisoire. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.
L2504194

### TOTUM PARTICIPATIONS

#### ERRATUM

Dans l'annonce parue le 03/09/2025 sous la référence L2504140, il y a lieu d'ajouter que l'AGM du 30/06/2025 a constaté la transformation de la société d'exercice libéral par actions simplifiée pluripersonnelle en société par actions simplifiée unipersonnelle de droit commun.
L2504199

LEGI Société d'avocats CONSEILS

**LEGI CONSEILS BOURGOGNE**
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

### LA FABRIQUE MULOT ET PETITJEAN

Société à responsabilité limitée
au capital de 15.000 €uros
Siège social : 13 Place Bossuet
21000 DIJON
830 202 321 R.C.S. Dijon

ASSP 16/07/2025 : réduction du capital social d'un montant de 135.000 €. AM : 150.000 €. NM : 15.000 €. R.C.S. DIJON.
Pour avis.
L2504200

## POURSUITE D'ACTIVITE

### PIETRO

Société à responsabilité limitée
au capital de 50.000 €uros
Siège social : 4 Boulevard Jules Ferry
21200 BEAUNE
R.C.S. Dijon 838 019 990

Aux termes d'une délibération en date du 31 juillet 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis : La Gérance.
L2504057

### PANDACORP

L'AGE du 22/08/2025 de la société PANDACORP (SARL au capital de 2 000 €, ayant son siège au 7B Rue du Chapeau Rouge 21000 DIJON et immatriculée 823 671 524 RCS DIJON), statuant en application de l'art L. 223-42 c.com, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis.
L2504175

## DISSOLUTION DE SOCIETE

GROUPE etc

**SARL ETC**
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

### DU 2C ALLEE PAUL VALERY

Société civile immobilière
Au capital de 15.000 €uros
Siège social : 2C allée Paul Valéry
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 443 395 058

Par décision du 15/06/2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15/06/2025 et sa mise en liquidation. Madame PERNEY-FOUROT Isabelle - demeurant 2 A Allée Paul Valéry - 21000 DIJON a été nommée liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Cette nomination a mis fin au mandat de la gérance. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Mention sera faite au R.C.S. DIJON.
Pour avis.
L2503485

# Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or

Notaire

**SCP GUILARD CONVERS PERRIER**
Notaires Associés
7 boulevard de Brosses - 21000 DIJON

### «SCI PIERRE JEANNIN»

Société civile immobilière
Au capital de 762,25 €uros
Siège social
DIJON (21000) - 54 rue Jeannin
R.C.S. Dijon 398 168 849

Aux termes d'un acte SSP du 26 juillet 2025, il a été décidé la dissolution de la société «SCI PIERRE JEANNIN» et la nomination en qualité de liquidateur Mme Zohreh HEMMATI BRIVANLOU.

Siège de liquidation fixé à DIJON (21000), 54 rue Jeannin.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Tribunal de Commerce de DIJON.
L2504163

Notaire

**SCP GUILARD CONVERS PERRIER**
Notaires Associés
7 boulevard de Brosses - 21000 DIJON

### «SCI YVRAY»

Société civile immobilière
Au capital de 178.000,00 €uros
Siège social
DIJON (21000) - 73 avenue de Langres
R.C.S. Dijon 523 540 920

Aux termes d'un acte SSP du 2 septembre 2025, il a été décidé la dissolution de la société «SCI YVRAY» et la nomination en qualité de liquidateur M Yann YVRAY.

Siège de liquidation fixé à DIJON (21000), 73 avenue de Langres.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Tribunal de Commerce de DIJON.
L2504184

## CLOTURE DE LIQUIDATION

### BRIZARD Frères

Société à Responsabilité Limitée
en cours de liquidation
Au capital de 18.295 €uros
Siège social :
5 rue du Boutot - 21210 SAULIEU
R.C.S. : Dijon 328 874 292

Aux termes du procès-verbal du 01/07/2025 l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur déchargé ce dernier de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 01/07/2025. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS : DIJON.
L2503730

### RAMSES 3

RAMSES 3 - Société Civile Immobilière en liquidation - Au capital de 1 000 euros - Siège social : 11 Rue Henry Berger 21610 FONTAINE-FRANCAISE - Siège de liquidation : 11 Rue Henry Berger 21610 FONTAINE -FRANCAISE - 477 796 213 RCS DIJON. L'associé unique le 18/08/2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
L2503992

### CHARLY PIGUET SOUDURE

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 10.000 €uros
Siège social :
1 route de Combertault
21200 STE MARIE LA BLANCHE
Siège de liquidation :
1 route de Combertault
21200 SAINTE MARIE LA BLANCHE
879 601 748 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 1er août 2025 au siège social, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30 juin 2025, déchargé M. Charly PIGUET, demeurant 1 route de Combertault - 21200 SAINTE MARIE LA BLANCHE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le liquidateur.
L2504169

Notaire

**SCP GUILARD CONVERS PERRIER**
Notaires Associés
7 boulevard de Brosses - 21000 DIJON

### SCI YVRAY

Société civile immobilière
Au capital de 178.000,00 €uros
Siège social DIJON (21000)
73 avenue de Langres
R.C.S. Dijon 523 540 920

Aux termes d'un acte SSP du 02 septembre 2025, il a été approuvé les comptes de liquidation de la société SCI YVRAY, il a été donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et il a été constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Tribunal de Commerce de DIJON.
L2504185

## AVIS DIVERS

### Maître Mathieu THAVAUD

26 rue Jean-Jacques Collenot
21140 SEMUR EN AUXOIS

### M. KIHM Bruno, René, Jean

**Avis d'envoi en possession**

Par testament du 16/05/2025 déposé le 14/08/2025 au rang des minutes de Maître Mathieu THAVAUD, notaire à SEMUR EN AUXOIS (21140) - 26 rue Jean-Jacques Collenot, suivant procès -verbal dont la copie authentique a été reçue par le tribunal de grande instance de DIJON.

M. KIHM Bruno, René, Jean, demeurant 24 rue de Bard, 21460 CORROMBLES, né le 10/04/1966 à CORROMBLES, décédé le 27/05/2025 à DIJON, a institué un légataire universel.

Les oppositions seront reçues dans le délai d'un mois à compter du 25/08/2025 entre les mains du Notaire chargé du règlement de la succession.
L2504166

*COLLECTIVITE TERRITORIALES*
*ENTREPRISE SOCIALES*
*ETABLISSEMENTS PUBLICS*
*AVOCATS*
*EXPERTS COMPTABLES*
*COMMISSAIRES DE JUSTICE*
*NOTAIRES*
*03.80.68.25.55.*
*annoncelegale.jdp@legalnet.org*

## TRIBUNAUX DE COMMERCE EXTERIEURS

### S.F.R

16 rue du Général Alain de Boissieu - 75015 PARIS 15E ARRONDISSEMENT, R.C.S. PARIS : 343 059 564. Etablissement secondaire à DIJON : 343 059 564 - 2022 B 1946. Activité : Toutes activités dans le domaine des Télécommunications fixes et mobiles.

Par jugement en date du 04/08/2025, le tribunal des activités économiques de PARIS arrête le plan de sauvegarde accélérée. Désigne commissaires à l'exécution du plan : La SELAFA MJA, en la personne de Me Valérie Leloup-Thomas, 41 rue de l'Echiquier - 75010 PARIS et la SELARL ASTEREN, en la personne de Me Julia Ruth, 55 rue de Lyon - 75012 PARIS et maintient leur mission en qualité de mandataires judiciaires. Maintient administrateurs : La SCP d'ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES ABITBOL & ROUSSELET, en les personnes de Me Joanna Rousselet et de Me Frédéric Abitbol, 38 avenue Hoche - 75008 PARIS et la SELARL 2M ET ASSOCIES, en les personnes de Me Carole Martinez et de Me Marine Pace, 22 rue de l'Arcade - 75008 PARIS.
L2504049

### MIGI NAF NAF

55 chemin Latéral - 93140 BONDY, R.C.S. BOBIGNY : 930 144 837. Etablissement secondaire à DIJON : 930 144 837 - 2024 B 1247. Activité : Le commerce de prêt à porter de chaussures, de maroquinerie, d'articles de cuir et en peau, d'articles pour cadeaux, de vêtements en toutes matières, de bijoux, de parfums et de tous produits et accessoires se rapportant au domaine de l'équipement de la personne et de la maison.

Jugement du tribunal de commerce de BOBIGNY en date du 7 août 2025 arrête le plan de cession.
L2504050

## LIQUIDATION JUDICIAIRE

### MIGI NAF NAF

55 chemin Latéral - 93140 BONDY, R.C.S. BOBIGNY : 930 144 837. Etablissement secondaire à DIJON : 930 144 837 - 2024 B 1247. Activité : Le commerce de prêt à porter de chaussures, de maroquinerie, d'articles de cuir et en peau, d'articles pour cadeaux, de vêtements en toutes matières, de bijoux, de parfums et de tous produits et accessoires se rapportant au domaine de l'équipement de la personne et de la maison.

Jugement du tribunal de commerce de BOBIGNY en date du 7 août 2025 a prononcé la liquidation judiciaire, désigne liquidateur M.J.S. Partners, prise en la personne de Me Nicolas Soinne, 2 Ter che de Lorraine - 93000 BOBIGNY et la SELARL BALLY, 69 rue d'Anjou - 93000 BOBIGNY.
L2504051

## REDRESSEMENT JUDICIAIRE

### NEW TOP QUETIGNY

Route D'Eve - 77230 DAMMARTIN EN GOELE. RCS BOBIGNY : 952 107 480. Etablissement secondaire à DIJON : 952 107 480 - 2023 B 1134. Activité : Commerce de détail de tous produits consommables et durables liés aux activités tertiaires et scolaires.

Jugement du tribunal de commerce de BOBIGNY en date du 06/06/2025 prononce l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, fixe la date de cessation des paiements au 30/06/2025,désigne administrateurs judiciaires la SELARL BL & ASSOCIES en la personne de Me Manuel BOUYER et la SELARL AJILINK -LABIS CABOOTER prise en la personne de Me Jérôme CABOOTER, avec mission assister le débiteur pour tous actes de gestion ou certains d'entre eux, désigne mandataires judiciaires Me marie DANGUY et la SCP ANGEL-HAZANE -S.DUVAL prise en la personne de Me Denis HAZANE, ouvre une période d'observation de 6 mois jusqu'au 06/06/2026.

Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois de la publication au BODACC du jugement d'ouverture.
L2504112

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

## LIQUIDATION JUDICIAIRE

### Jugement du 26 août 2025

**Monsieur Christophe CHEN (EI)**, 40 rue Piron, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 882 650 666. Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du II de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 04 Juillet 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.
L2504059

**Monsieur Vincent QUESTIAUX (EI)**, 42 rue de la Charmette, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 481 569 812. Vente à domicile. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 01 Août 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.
L2504060

**SAS LIHOPE**, 15 Cours du Parc, 21000 Dijon, RCS Greffe de Paris 837 899 053. Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 28 Mai 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2504083

**SAS KEBAB HOUSE**, 5 Rue Laignelet, 21120 Is-sur-Tille, RCS Greffe de Dijon 818 877 987. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Janvier 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2504084

**SAS NEW CAR**, 6 Rue Jean-Baptiste Say, 21800 Chevigny-Saint -Sauveur, RCS Greffe de Dijon 817 421 415. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 10 Juillet 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean -Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.
L2504085

**SARL JOLLA RENOV 21**, 11-13 Rue Joseph Jacquard, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 811 951 706. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Janvier 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2504086

**SARL LES TOITS DIJONNAIS**, 21 Rue de Cracovie, 21850 Saint -Apollinaire, RCS Greffe de Dijon 885 075 895. Travaux de couverture par éléments. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 07 Août 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2504087

**SAS C ONE**, 6 Rue de la Distillerie, 21560 Arc-sur-Tille, RCS Greffe de Dijon 904 358 538. Entretien corporel. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Juin 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.
L2504088

**SARL HORUS COMPANY**, 7B Rue du Chapeau Rouge, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 819 682 949. Transports de voyageurs par taxis. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Juillet 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2504089

**SARL ROLET**, 1024 Rue d'Agey, 21410 Sainte-Marie-sur-Ouche, RCS Greffe de Dijon 818 987 935. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Janvier 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2504090

**SARL LPA**, 4 Rue Neuve Dauphine, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 753 605 237. Autres commerces de détail spécialisés divers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 25 Juillet 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2504093

**SAS OWN'LY CAKE**, 2 Rue Claude Basire, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 911 253 797. Pâtisserie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 31 Mars 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean -Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.
L2504094

**SARL E.L.**, 21 C Rue Rosière, 21130 Auxonne, RCS Greffe de Dijon 912 783 982. Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Juin 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2504095

**SARL LE GALOPIN**, 15 Rue du Mont, 21310 Belleneuve, RCS Greffe de Dijon 798 243 382. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Juin 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2504096

**SAS LE PAVE**, 2 Rue Jehly Bachellier, 21121 Fontaine-lès-Dijon, RCS Greffe de Dijon 978 809 713. Gestion de fonds. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Juillet 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2504097

**SARL ASC-21**, 20 Rue des Ardennes, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 895 191 609. Gestion d'installations informatiques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon.
L2504091

**SARL VISA INTER SERVICES DIJON**, 23 Rue de la Rente Sainte-Bénigne, Bât 14 Lgt 18, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 911 056 448. Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon.
L2504092

**EIRL Véronique LECHENAULT CAUWEL**, 59 place de l'Hôtel de Ville, 21360 Bligny-sur-Ouche, RCS Greffe de Dijon 900 477 282. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon.
L2504100

**SARL IPE (IPE)**, 10 Rue au Bouchet, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 912 041 746. Travaux d'isolation. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon.
L2504101

**SAS FreeTech**, 11 Rue de la Côte d'Or, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 918 443 086. Vente à distance sur catalogue spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon.
L2504102

# Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

# Côte-d'Or / Yonne

## REDRESSEMENT JUDICIAIRE

### Jugement du 26 août 2025

**Monsieur Thierry MORIN (EI)**, 52 chemin de Bonnefil, 81150 Lagrave, RCS Greffe de Dijon 803 904 846. Nettoyage courant des bâtiments. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du II de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 26 Mars 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2504058

**Madame Aurelia ADAMI JOAQUIM (EI)**, 73B avenue de Langres, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 433 743 135. Soins de beauté. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du II de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 22 Juillet 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2504062

**SAS COQ O'RICO**, 7 Rue Bannelier, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 929 005 973. Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Mai 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2504081

**SARL ALOHA TRANSPORTS 21**, 32 Rue Josserand de Brancion, 21160 Marsannay-la-Côte, RCS Greffe de Dijon 832 030 357. Transports de voyageurs par taxis. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Août 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2504082

**SARL LUGANO**, 21 Rue Alfred de Musset, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 501 946 016. Projection de films cinématographiques. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon.
L2504061

**SAS REDHAWK SECURITE**, 1 Rue de la Maladiere, 21580 Grancey -le-Château-Neuvelle, RCS Greffe de Dijon 805 250 495. Activités de sécurité privée. JOSSERAND Jean-Marie, 1 rue de la Maladière, 21580 Grancey -le-Château-Neuvelle. . Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon.
L2504063

**SAS RESURGAM**, 7 Rue de l'Aqueduc Darcy, 21121 Ahuy, RCS Greffe de Dijon 881 480 503. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 21 Juillet 2025 , désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.
L2504098

**SARL BOULANGERIE DES TROIS PONTS**, Place Osburg, les Rives de l'Ouche, 21370 Velars-sur-Ouche, RCS Greffe de Dijon 824 922 249. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 12 Août 2025 , désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.
L2504099

## CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

### Jugement du 26 août 2025

**SARL ALLO LOC 21**, 36 Rue des Mardors, 21560 Couternon, RCS Greffe de Dijon 750 051 799. Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2504064

**SAS ELMAN**, 5 A Rue Colonel Quantin, Log 07, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 853 117 273. Transports routiers de fret interurbains. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2504065

**SARL SOCHALOU**, 16 Rue de la Charme, 21490 Varois-et-Chaignot, RCS Greffe de Dijon 911 394 500. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2504066

**Monsieur Jetmir NITAJ (EI)**, 9 rue Pablo Picasso, 21240 Talant, RCS Greffe de Dijon 820 698 223. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2504067

**SARL DELICEMARKET SARL**, 29 Rue du Général de Gaulle, 21760 Lamarche-sur-Saône, RCS Greffe de Dijon 893 629 279. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2504068

**SARL DONTRANSEXPRESS**, 5 Rue du Bief du Moulin, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 788 422 731. Transports routiers de fret interurbains. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2504069

**SAS MAROY**, 5 Rue des Près, 21250 Labruyère, RCS Greffe de Dijon 878 217 231. Ingénierie, études techniques. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2504070

**SARL AUX CASTORS**, 270 Rue de la Pièce Cornue, 21160 Marsannay-la -Côte, RCS Greffe de Dijon 889 567 350. Autres activités récréatives et de loisirs. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2504071

**SARL DNGJ GROUP**, 13 B Rue Combe du Bas, 21220 Gevrey-Chambertin, RCS Greffe de Dijon 902 182 633. Vente à distance sur catalogue spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2504072

**SARL PURPLE MOONLIGHT**, 38 Rue du Faubourg Raines, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 920 396 520. Production d'autres boissons fermentées non distillées. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2504073

**SAS ATLAS BTP**, 14 E Rue Pierre de Coubertin, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 902 772 813. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2504074

**Monsieur Jérôme BUTEAU (EI)**, 3 rue du Pré Potet, 21121 Ahuy, RCS Greffe de Dijon 799 355 292. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2504075

**SARL MCCH**, 51 Rue de Longvic, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 850 469 149. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2504076

**SAS ECO FIBRE**, 78 E Rue des Marmuzots, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 888 225 588. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2504077

**SAS SM PLÂTRE**, 1 Allée de la Source, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 891 843 856. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2504078

**SARL EURL COLOR**, 2 Route Pontailler, 21270 Maxilly-sur-Saône, RCS Greffe de Dijon 980 476 832. Soins de beauté. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2504079

**Monsieur Jean-Pierre ERNST (EI)**, 11 rue des Riottes, 21121 Hauteville -les-Dijon, RCS Greffe de Dijon 301 886 248. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2504080

# Yonne

## CONSTITUTION DE SOCIETE

RYCKMAN & ASSOCIÉS
AVOCAT - NOTAIRE
Parc Georges Besse II
102 Rue Alain Albaric
30035 NIMES
Tel : 04.66.27.47.47

### AUTO PRESTIGE 89

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 22/08/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : EURL. Dénomination sociale : AUTO PRESTIGE 89. Siège social : 6 chemin des ruelles - 89380 APPOIGNY. Objet social : Achats et vente d'automobiles, location de véhicules sans chauffeur, prestations annonces ventes véhicules, vente de produits d'entretien, garantie assurance, plan de financement, prestations de services sur véhicules et nettoyage, convoyage, ventes de publicité et toutes activités connexes s'y rapprochant en France et à l'étranger. Durée de la Société : 99 ans. Capital social : 1.000 €. Gérance : M. Christophe NAYRAT demeurant 23 bis rue du Moulin d'en bas - 89410 CEZY, a été nommé gérant. Immatriculation de la société au R.C.S. d'AUXERRE.
Pour avis : La Gérance.
L2504123

### AEFG OPTIQUE

Aux termes d'un acte électronique en date du 03/09/2025, il a été constitué une société par actions simplifiée au capital de 5 000 €, dénommée AEFG OPTIQUE, dont le siège social est situé 23, rue du Général Leclerc - 89200 AVALLON, qui a pour objet, en France et à l'étranger, toutes activités de négoce et de prestations se rapportant à la profession d'opticien, commerce de lunettes, montures, verres optiques, instruments d'optique et articles accessoires. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de AUXERRE. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : toute cession d'actions au profit d'un associé ou de tiers étrangers à la société sera soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent tous les associés ; le cédant prenant part au vote. Madame Elisa FAUCHER et Monsieur Arnaud GUERARD demeurant ensemble 28, rue de l'Eglise - 89450 FONTENAY-PRES-VEZELAY sont respectivement nommés Président et Directeur général sans limitation de durée.
Pour avis
L2504171

## MODIFICATION DE STATUTS

SYSTHEMIS CONSEIL
Tax & Legal
Avocats
9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

### PISCINE VAGUE BLEUE

Société à responsabilité limitée
au capital de 30.000 €uros
Siège social : 30 Route de Joigny
89120 CHARNY ORÉE DE PUISAYE
RCS Sens 949 697 502

#### Avis de modification

Par PV du 31/08/25, le capital social de la société a été réduit de 15.000 € par voie de réduction de capital non motivée par des pertes, puis le même jour a été augmenté de 15.000 € par incorporation directe au capital de ladite somme prélevée sur le compte «Autres Réserves» pour atteindre 30.000 €. L'article 6.2. des statuts a été modifié en conséquence:
ANCIENNE MENTION : 30.000 €.
NOUVELLE MENTION : 30.000 €.
Mention sera faite au RCS de SENS.
Pour avis : Le gérant.
L2503739

SJFC
SOCIETE JURIDIQUE ET FISCALE DE CHAMPAGNE
3 rue Jean Mermoz
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

### HEDS - HOTELLERIE : ELEGANCE, DISTINCTION ET SIMPLICITE

Société par actions simplifiée
au capital de 408.652 €uros
Siège social : 20 rue des Moulins
89100 SENS
440 320 950 R.C.S. Sens

#### Avis de réduction du capital social

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 3 juillet 2025 et des décisions du Président en date du 31 juillet 2025, le capital social a été réduit d'une somme de 363.280 €, pour être ramené de 771.932 € à 408.652 € par voie de rachat et d'annulation de 47.800 actions.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis : Le Président.
L2504153

## POURSUITE D'ACTIVITE

### JUBIL INTERIM SENS

SAS au capital de 50.000 €uros
Siège social :
10 B place Victor Hugo
89100 SENS
RCS de Sens n° 930 390 091

L'AGE du 15/07/2025 a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social selon article L225-248 du Code de commerce.
Mention au RCS de SENS.
L2504118

## DISSOLUTION DE SOCIETE

SYSTHEMIS CONSEIL
Tax & Legal
Avocats
9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

### ESPACE CHAUFFAGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 12.000 €uros
Siège social :
17 B route de Chambéry
89400 EPINEAU LES VOVES
RCS Sens 489 336 149

Par PV du 31/03/25, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/03/25 sa mise en liquidation, la nomination comme liquidateur de M. Marc PORQUET demeurant 15 route de Chambéry - 89400 EPINEAU-LES-VOVES, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.
Mention sera faite au RCS de SENS.
Pour Avis.
L2504176

## VENTE CESSION ATTRIBUTION D'APPORTS

SYSTHEMIS CONSEIL
Tax & Legal
Avocats
9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

### OLAC

Société à responsabilité limitée
unipersonnelle au capital de
1.000 €uros
Siège social :
37 Grande Rue Saint-Antoine
Aillant-Sur-Tholon - 89110
MONTHOLON
R.C.S. Sens 988 714 903

Suivant ASSP en date du 29/08/25, enregistré à AUXERRE le 03/09/25, dossier 2025 00028272, référence 8904P01 2025 A 01314, la société ASSURANCES COURTAGE LE CORRE, EURL au capital de 2.500 €, siège social Grande Rue Saint-Antoine - Aillant-Sur-Tholon à MONTHOLON (89110), 879 387 637 R.C.S. SENS, a vendu à la société OLAC, EURL au capital de 1.000 €, siège social 37, Grande Rue Saint-Antoine - Aillant-Sur-Tholon à MONTHOLON (89110), 988 714 903 R.C.S. SENS, un fonds de courtage en assurances exploité Grande Rue Saint-Antoine - Aillant-Sur-Tholon à MONTHOLON (89110), moyennant le prix de 380.000 €. Entrée en jouissance : 29/08/25. Domicile élu pour recevoir les oppositions dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales : siège social de la société OLAC ci-dessus indiqué. Pour les correspondances : SYSTHEMIS CONSEIL TAX & LEGAL - CASE N° 7 - 9 boulevard de Sévigné - 21000 DIJON.
Pour avis.
L2504170

POUR PLUS DE RAPIDITE,

OPTEZ POUR LE REGLEMENT PAR VIREMENT OU PAR CARTE BANCAIRE

03.80.68.25.55.

AVIS D'EXPERT

# Réforme du régime des nullités : un tournant pour les sociétés

**Précision. Les règles encadrant la nullité des décisions sociales ont été réformées par l'ordonnance 2025-229 du 12 mars 2025 avec pour objectif de renforcer la sécurité juridique en restreignant le risque de nullité et en clarifiant le régime applicable. Un changement d'ampleur qui prend effet à compter du 1er octobre 2025.**

BARREAU DE DIJON AVOCATS

**Par Me Catherine Deloge-Magaud et Me Béatrice Lerat, membres de l'Ordre des Avocats de Dijon.**

FREEPIK

À compter du 1er octobre 2025, l'alinéa 3 modifié de l'article 1844-10 du Code civil prévoit que la nullité des décisions sociales ne pourra résulter que de la violation d'une disposition impérative de droit des sociétés, à l'exception des dispositions relatives à la prise en compte de l'intérêt social et des enjeux sociaux et environnementaux de l'activité de la société, ou de l'une des causes de nullité des contrats en général.

En retenant les termes de « décisions sociales », l'ordonnance a pour objectif de préciser que le régime des nullités qu'elle retient s'applique uniquement aux actes décisionnels internes de la société (y compris pour les assemblées d'obligataires), à l'exclusion des conventions passées par la société avec les tiers ainsi que des avis, opinions ou recommandations émis par toute instance collective instituée au sein de la société par la loi, les statuts ou de toute autre manière.

Ce nouveau régime marque la volonté du législateur de sécuriser les décisions prises au sein des sociétés, en limitant les causes de nullité aux seules violations des textes impératifs ou à celles issues du droit commun des contrats. Les conventions passées par la société avec des tiers en sont désormais exclues.

## PORTÉE ET LIMITES DE LA RÉFORME : DOMAINES CONCERNÉS ET PRESCRIPTION

La réforme met fin à certaines incertitudes et harmonise le régime des nullités des décisions sociales. Elle précise notamment que la nullité ne pourra être prononcée que pour violation d'une disposition impérative de droit des sociétés, sans limitation à un titre ou un livre précis du Code civil ou du Code de commerce. Sont donc potentiellement visées des dispositions impératives issues d'autres textes.

Reste néanmoins exclue, l'obligation de gérer la société dans son intérêt et en prenant en compte les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

Le principal changement, à compter du 1er octobre 2025 est surtout que les statuts de société peuvent prévoir la nullité des décisions sociales prises en violation des règles qu'ils ont établies (cf. article L227-20-1 du Code de Commerce s'agissant de la SAS en vigueur à compter du 1er octobre 2025). Le principe général posé est celui de l'exclusion de la nullité pour violation des statuts en réservant toutefois la possibilité de dispositions dérogatoires. Cette évolution, si elle est bienvenue peut être source d'extension des causes de nullité si les statuts stipulent que la violation de toutes les règles qu'ils contiennent (sans distinction) entraîne la nullité. Une grande prudence s'impose donc et il est conseillé de se rapprocher de son Avocat pour la rédaction des statuts à l'égard de cette nouvelle faculté de sanction, et ce, même si les modalités du contrôle du juge ont été renforcées.

Afin de limiter les conséquences graves pour la société des nullités « en cascade », la réforme instaure d'une part un principe général d'absence de nullité (sauf exception légale) en raison de l'irrégularité de la composition d'un organe social et d'autre part une possibilité de différer les effets de la nullité.

S'agissant du délai de prescription des actions en nullité nées à compter du 1er octobre 2025, l'article 1844-14 du Code Civil prévoira que le délai de prescription des actions en nullité de la société, d'apport ou de décisions sociales postérieures se raccourcit de trois à deux ans à compter du jour où la nullité est encourue. Les dispositions relatives à la prescription propres aux modifications du capital social, aux fusions et aux scissions sont réservées.

La décision sociale ne pourra être annulée que si le demandeur justifie d'un grief résultant d'une atteinte à l'intérêt protégé par la règle violée, si l'irrégularité a eu une influence sur le sens de la décision, et si les conséquences de la nullité ne sont pas excessives pour l'intérêt social au regard de l'atteinte constatée : il s'agit du triple test qui sera appliqué par le juge sauf exceptions.

## EFFETS DE LA NULLITÉ ET RÉGULARISATION

Lorsque la nullité est prononcée, elle met fin à l'exécution du contrat sans effet rétroactif et, si la société a pris naissance, produit les effets d'une dissolution judiciaire, suivie d'une liquidation dans les conditions prévues par les statuts et par la loi (comme actuellement). Mais il est en outre expressément prévu que, sous réserve, le cas échéant, de l'application des dispositions de l'alinéa 3 de l'article 1844-5 du Code civil (relatives à la dissolution sans liquidation de la société devenue unipersonnelle), il sera procédé à la liquidation de la société conformément aux dispositions des statuts et à celles des articles L 237-1 s. du Code de commerce relatifs à la liquidation des sociétés commerciales (C. civ. art. 1844-15, al. 2 modifié) ; il en sera ainsi y compris lorsque la société en cause est une société civile.

Le régime des nullités encourage par ailleurs la régularisation des actes irréguliers : une nullité peut être couverte jusqu'à ce que le tribunal ait statué sur le fond en première instance, et le juge peut accorder un délai pour permettre la régularisation, notamment via la convocation d'une nouvelle assemblée ou la ratification de décisions viciées.

La réforme des nullités en droit des sociétés entrant en vigueur au 1er octobre 2025 vise à renforcer la sécurité juridique en limitant strictement les cas de nullité des décisions sociales, tout en maintenant la possibilité de régulariser les irrégularités et en encadrant précisément les effets de la nullité prononcée. Ce nouveau cadre doit être bien appréhendé par les chefs d'entreprise pour éviter les sanctions et sécuriser la vie sociale de leur société.

Réso Hebdo Éco

# Sécheresse : « On ne résoudra pas les problèmes sans la science »

**Interview. Alors que la France a connu cet été un épisode caniculaire, l'hydrologue Éric Servat, directeur du Centre international Unesco sur l'eau (Icireward) à Montpellier, sort son livre *Les grands défis de l'eau.* Il y refuse le renoncement et prône l'action collective pour faire face aux urgences environnementales.**

L'ÉCONOMIE POUR COMPRENDRE SA RÉGION

***Réso Hebdo Éco.* Votre livre "Les grands défis de l'eau" sorti le 3 septembre, est contre les discours alarmistes. Pourtant, on le voit dans l'Hérault notamment, la situation hydrique est inquiétante, avec dès le mois de juillet des zones en alerte renforcée sécheresse.**

◆ **Éric Servat.** Je ne nie pas les difficultés. Mais on peut être lucide sans être alarmiste ou catastrophique, ce qui a tendance à décourager et à ne laisser aucun espoir. Il ne faut pas mentir aux gens sur les difficultés, c'est inutile. Mais il faut leur expliquer que cela nous oblige à ne jamais renoncer. Nous avons les moyens de mettre en face des solutions aux changements qui nous attendent. Des milliers de gens travaillent au quotidien. Par exemple, au Centre Unesco de l'eau de Montpellier, une fédération de 18 laboratoires de recherche travaille tous les jours, réfléchit, essaie d'analyser ce qui se passe afin de mettre au point des procédés technologiques. Mais aussi de faire prendre conscience aux gens de la situation en leur donnant envie de changer et de participer à l'adaptation qui est nécessaire.

◆ **Comment expliquer la situation, notamment dans le Sud de la France ?**

◆ Ça s'explique par le changement climatique. Le climat méditerranéen a été décrit comme ayant des étés chauds et secs. Aujourd'hui, ils sont plus chauds, plus secs et plus longs.

◆ **Comment le cycle de l'eau est alors bouleversé ?**

◆ Le cycle d'eau a accéléré. Plus il fait chaud, plus l'eau va s'évaporer et donc plus vous desséchez les sols et la végétation. En même temps, la température de l'atmosphère augmente. Et plus elle est chaude, plus elle peut stocker de la vapeur d'eau. Autant d'eau qui ne va pas retomber de manière régulière mais qui retombera à l'automne, au moment des événements méditerranéens et cévenols qui étaient déjà par nature assez violents. Mais là, vous allez mettre à disposition de ces événements des masses d'eau potentielles plus importantes puisque vous aurez stocké plus de vapeur d'eau.

◆ **Est-ce que la situation de sécheresse peut venir de l'utilisation intensive ou inadaptée des ressources en eau ?**

◆ Il y a une utilisation qui est inévitable. Pour l'agriculture et la viticulture, on ne fait rien sans eau. Après il y a le tourisme. Mais si vous l'enlevez à l'économie de l'ancien Languedoc-Roussillon, ça va faire un sacré manque à gagner à la fin de l'année. Donc il faut qu'on arrive à s'organiser autrement. Il faut que chaque goutte soit utilisée de la manière la plus optimale possible.

◆ **Est-ce que l'eau est suffisamment prise en compte dans notre société ?**

◆ Très clairement non. Il faut que chacun redécouvre l'importance de l'eau. Remettre l'eau à sa place permettra de sensibiliser et d'utiliser l'eau sans excès. On fait un gros travail de sensibilisation, notamment avec les plus jeunes en milieu scolaire pour qu'ils fassent plus attention à l'eau qu'il ne le faisait jusqu'à présent. Une fois que vous avez à nouveau intégré le fait que l'eau est un sujet essentiel, vous êtes prêt à fournir des efforts.

◆ **Quelles sont les solutions à mettre en place ?**

◆ Cette ressource est utilisée par tous. Aucune de nos activités ne se fait sans eau. Il faut que chacun en prenne conscience, se parle et fasse des compromis en acceptant de ne pas avoir 100% de ce qu'il estime être nécessaire pour lui. La base, c'est de faire preuve d'intelligence collective et d'accepter la notion de compromis.

◆ **Concrètement, comment il va falloir changer ?**

◆ Il va falloir que l'agriculture et la viticulture modifient un certain nombre de pratiques. Il faut trouver des plantes ou des espèces de plantes qui soient moins consommatrices d'eau et plus résistantes à la chaleur. Il faut aussi que les industriels s'adaptent et recyclent l'eau qu'ils utilisent, tout en travaillant sur une dépollution en amont. Ça va devenir une obligation.

◆ **Ce qui est très peu fait pour l'instant en France ?**

◆ Effectivement mais on voit que ça bouge. L'année dernière je suis allé inaugurer une station de traitement des eaux dans une entreprise en Bretagne qui consommait énormément d'eau et s'est engagée dans des systèmes de recyclage d'eau utilisée. Ils ont fait un investissement très coûteux et aujourd'hui, ils consomment moins d'eau alors que l'entreprise est en pleine croissance.

◆ **Quelle est la responsabilité des pouvoirs publics ?**

◆ Il faut avoir les bonnes orientations en matière de politiques publiques et travailler sur la mise au point de certaines. Il y a des démarches qui sont en cours sur les problématiques de pollution, d'utilisation de la ressource ou de rationalisation de l'utilisation de la ressource. Les politiques publiques sont souvent assez lentes à mettre en œuvre parce qu'elles travaillent sur des secteurs qui nécessitent des investissements importants qui ne peuvent pas être réalisés du jour au lendemain. On ne peut pas demander à un agriculteur de tout changer en six mois. On ne va pas demander à une entreprise de mettre en place des systèmes de recyclage de l'eau qu'elle utilise en six mois. Ça nécessite du temps. Mais les pouvoirs publics ont cette obligation de définir un cadre qui doit évoluer pour aller dans le sens de ce que la science dit à travers les trajectoires et les scénarios qu'elles proposent en matière d'impact du changement climatique.

ICIREWARD

Éric Servat, hydrologue, dirige le Centre international Unesco sur l'eau.

◆ **Les processus sont longs… Est-ce qu'il n'est pas trop tard pour agir ?**

◆ Il n'est jamais trop tard pour agir. Il faut au contraire se retrousser les manches et travailler. On n'a qu'une seule obligation, c'est l'action. On a identifié des difficultés, on est capable de construire des scénarios sous plusieurs hypothèses. On a donc la capacité d'action, en faisant évoluer les cadres réglementaires, les pratiques dans les milieux agricole et industriel, ou en sensibilisant les gens dans leurs actions personnelles.

◆ **Pour les entreprises vous avez évoqué le recyclage de l'eau. Mais il y a aussi la réutilisation des eaux usées. Est-ce que c'est une potentielle solution ?**

◆ Absolument. La réutilisation, c'est une récupération de l'eau en sortie de station de traitement des eaux usées qu'on va réutiliser ailleurs. Aujourd'hui, compte tenu de la pression sur la ressource naturelle, il faut essayer de préserver l'eau potable : on n'a pas besoin de l'utiliser pour le nettoyage des rues, l'arrosage des espaces verts publics, l'hydrocurage des réseaux ou les réserves contre les incendies. Donc l'eau réutilisée sera nécessaire mais on ne peut pas le faire partout parce que dans nos régions, en plein été, si vous enlevez du cours d'eau ce qui sort de la station de traitement des eaux, il n'y a plus grand chose dans le cours d'eau et tout l'écosystème est fragilisé. Sur notre littoral, l'eau est rejetée dans la mer dans la plupart des cas donc on peut très bien la récupérer et la réutiliser. Mais derrière ça nécessite des investissements dans des canalisations pour amener l'eau là où on en a besoin.

◆ **Et l'autre solution, c'est la désalinisation mais qui a ses défauts comme la pollution et la surconsommation d'énergie. Est-ce que la recherche évolue ?**

◆ Il ne peut pas y avoir de tabou ni d'*a priori* quand on est en difficulté. Pendant trop longtemps, la désalinisation a été taboue. Ça consomme de l'énergie donc on ne regarde pas. Mais on peut mettre au point des systèmes qui vont être moins consommateurs d'énergie. Effectivement, le rejet de saumure (résidu salé) perturbe l'environnement mais on peut travailler pour résoudre ce problème. J'ai des collègues ici à Montpellier qui travaillent pour améliorer ces techniques de désalinisation. Ils ont abandonné les techniques qui consistent à chauffer l'eau avant de la condenser. Ils travaillent avec des membranes qui permettent de retenir le sel et qui sont beaucoup moins énergivores : il y a déjà 20 à 25% d'énergie en moins de consommée. Ils vont continuer à chercher parce qu'à un moment donné on aura besoin de ces technologies.

◆ **Que pensez-vous des projets de retenues d'eau, très controversées ?**

◆ Au-delà des méga-bassines, c'est le stockage d'eau qui est devenu tabou. C'est absurde d'imaginer qu'on ne va pas stocker de l'eau. Mais on ne peut pas le faire n'importe comment, ni n'importe où.

◆ **Pourquoi ? Quels sont les critères ?**

◆ C'est la nappe dans laquelle vous allez chercher l'eau. Si vous avez une nappe qui est inertielle, c'est-à-dire qui va se remplir à une vitesse extrêmement lente, c'est absurde d'aller y pomper de l'eau puisqu'elle va mettre un temps incroyable à se recharger. En revanche, si vous avez des nappes qui sont très réactives qui se remplissent et se vident rapidement, ça a du sens de récupérer de l'eau. En France, on stocke entre 5 et 6% de ce qui circule dans l'ensemble du réseau hydrographique français – contre 50% en Espagne. Mais le stockage a de l'intérêt si c'est adapté à votre contexte, à votre sous-sol et à votre régime de précipitations.

◆ **Vous avez évoqué plusieurs solutions scientifiques. Est-ce que vous ne seriez pas techno-solutionniste ?**

◆ À partir du moment où vous dites science et technologie, vous êtes immédiatement taxés de techno-solutionniste. Mais je ne crois pas l'être, parce que précisément, je crois qu'il faut redonner sa place à l'eau dans nos sociétés et changer notre regard et notre culture. Si vous n'avez pas d'eau, vous ne pouvez rien développer. Si les gens ne sont pas sensibilisés, vous pouvez développer toutes les approches techniques et scientifiques que vous voudrez, ça ne marchera pas.

◆ **Et c'est pour ça votre livre que vous avez écrit votre livre ? ?**

◆ Oui, j'ai voulu toucher un grand public. C'est pour raconter l'histoire de l'eau et rappeler que l'eau est notre quotidien. Si vous oubliez les gens, si vous êtes uniquement focalisés sur de la technique, rien ne se passera. Toutes les solutions que vous amenez, elles n'auront d'intérêt que si vous les avez mises en place en pensant d'abord à l'histoire, aux gens, à leur culture et leurs traditions. Sans ça, vous êtes à côté de la plaque. En revanche, on ne résoudra pas les problèmes sans la science.

**Propos recueillis par Théa Ollivier (Hérault Tribune), pour RésoHebdoÉco, association regroupant 27 titres de presse hebdomadaire économique régionaux en France.**
*reso-hebdo-eco.com*

**Virginie Lasilier.** **Cette Bisontine d'adoption incarne une trajectoire artistique où le spectacle vivant se mue en un puissant vecteur de connexion humaine. Aujourd'hui son travail mêle la danse, le théâtre et la langue des signes, avec en toile de fond ce rêve de "sauver le monde" par l'art.**

# Donner la parole au silence

Petite fille, Virginie Lasilier voulait faire de la boxe française. Ses parents préfèrent l'inscrire à la danse. Elle lâche donc les gants et s'épanouit finalement pleinement en ballerines jusqu'à l'adolescence avant que le théâtre n'entre dans sa vie « *comme une suite logique* » via un atelier découverte en 6e. Ce fut une véritable « *révélation : un espace d'expression, de bien-être, où tout était possible et où l'on pouvait être libre d'être qui on voulait, comme on voulait* ». Parallèlement à ces entrechats et jeux de scène, la jeune femme se scénarise une carrière de « *sauveuse du monde* » : « *je voulais être avocate, juge pour enfants, travailler dans l'humanitaire... D'autant que j'avais bien imaginé une professionnalisation dans la danse, mais les critères techniques et morphologiques, notamment en danse classique, m'avaient quelque peu freinés* ». C'est alors, qu'intriguée par les spectacles d'Emmanuelle Laborit (directrice de l'International Visual Theatre à Paris, lauréate du Molière de la révélation théâtrale en 2003, pour *Les Enfants du silence* et avec qui elle travaille aujourd'hui), elle découvre la langue des signes. « *J'avais déjà en moi cette quête de communiquer autrement, avec notamment la présence dans la famille d'une vieille tante qui, étant devenue sourde, me parlait en mime et avec qui je m'amusais beaucoup. Et aussi, ce petit garçon dans la résidence où nous habitions qui, sans doute autiste, n'avait pas de langage...* ». La langue des signes s'impose alors comme une forme d'expression « *complète et cohérente* » avec sa démarche artistique. Elle y voit un mélange de mime, d'esthétique et de mouvement, une véritable langue dotée d'une syntaxe, d'une grammaire et de dictionnaires. L'apprentissage de la langue des signes se concrétise à l'université de Nanterre, où, dans le cadre de son cursus en histoire de l'art et art du spectacle, elle bénéficie d'une formation gratuite via un service d'aide aux étudiants handicapés, en échange de deux ans de bénévolat auprès d'un thésard en linguistique aveugle qu'elle aide dans ses recherches. Elle se perfectionne ensuite à l'École française de langue des signes. À la fac, elle rejoint également une troupe de théâtre universitaire, qui monte des spectacles et joue dans des bars. « *J'avais déjà une petite expérience professionnelle acquise au lycée via un système de compagnonnage. Ce qui m'a permis d'intégrer l'école Jacques Lecoq, spécialisée dans le théâtre visuel et gestuel à Paris* ». C'est durant cette période qu'elle rencontre une étudiante en psychologie, fondatrice de Solindo (Solidarité France Indonésie), une association humanitaire visant à rénover des écoles pour enfants sourds en Indonésie. En tant que comédienne, Virginie intègre l'équipe et s'envole pour l'Asie. « *Au départ on devait se contenter de reconstruire une école, on l'a fait puis on s'est rendu compte que ce n'était pas ça le plus important. C'était plutôt ce qui se passait dans les classes. Comment nous pouvions apporter plus de langues des signes, comment on valorisait l'image des sourds pour qu'ils soient perçus comme des personnes dotées d'une culture et d'une langue différente, plutôt que comme des handicapés* ».

Comédienne et metteuse en scène, Virginie Lasilier est également diplômée d'Art thérapie à l'Université Paris V où elle est chargée de cours pour le master d'Art thérapie depuis 2012. *Crédit photo : JDP*

> *« L'idée c'est de valoriser l'image des personnes sourdes, de les percevoir comme des personnes dotées d'une culture et une langue différente plutôt que comme des handicapés. »*

De retour en France, Virginie Lasilier saisit l'opportunité de devenir assistante d'une chorégraphe. Un poste qui la mène à collaborer à de nombreux projets, notamment avec des enfants et des jeunes des quartiers. En parallèle, elle continue de monter sur les planches avec sa troupe universitaire. C'est là qu'elle fait la rencontre de Benoît Humbert, venu remplacer un comédien américain en Erasmus rentré au pays. L'homme codirige la compagnie La Carotte, du théâtre rural dans le Jura. Il l'invite à découvrir sur place le festival qu'ils montent tous les deux ans, marquant le début d'une collaboration qui dure depuis 24 ans. Son déménagement définitif à Besançon en 2013 sera motivé par une rencontre amoureuse, la présence de cette compagnie locale lui offrant le bonus d'un point d'ancrage professionnel.

## À CHANT, À MAIN ET À VOIX NUE

Durant une dizaine d'années, Virginie Lasilier poursuit son engagement en Indonésie, devenant même présidente de Solindo. Elle monte alors des projets de création théâtrale mêlant artistes sourds et entendants pour changer les regards. Sur Besançon, la Compagnie NA Pernette la soutient, lui offrant un studio et un relais pour ses projets de théâtre visuel et gestuel en langue des signes. Elle y rencontre Nadège Viard, fondatrice de l'association « Sors les mains de tes poches ! », dont l'objectif est de « *créer un pont entre les sourds et les entendants via la culture* », en rendant l'art accessible aux sourds et en ouvrant les entendants à la langue des signes. Virginie Lasilier en devient la directrice artistique. De cette collaboration naît le rêve d'un grand projet autour du chansigne, une discipline artistique en pleine émergence, qui consiste à chanter en langue des signes. « *Loin d'une simple traduction mot à mot, le chansigne exige une adaptation créative qui respecte la beauté, la poésie, la rythmique et la richesse de la langue des signes, ainsi que la dynamique du mouvement en adéquation avec la musique* ». En 2023, elle met en scène un projet de « chancorale » réunissant une chorale chantée et une chorale en langue des signes composée de 25 « chansigneurs » intergénérationnels, dont la personnalité sourde locale Sandrine Marlin. Cette performance vocale « *à chant, à main et voix nue* » connaît un succès retentissant. Fort de cette réussite, l'équipe récidive en juin 2024 avec une comédie musicale chansignée de 35 minutes, « Tilt », sur le thème universel de l'amour, impliquant 34 personnes sur scène. Le spectacle sera d'ailleurs rejoué au musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon le 21 septembre pour les Journées du patrimoine.

**1979**
Naissance le 17 avril à Nantes.

**1997**
Entre en histoire de l'art à l'université de Nanterre. Pendant ses études, elle part en Indonésie avec l'association Solindo pour rénover des écoles pour enfants sourds.

**2013**
Déménage à Besançon et fonde, quatre ans plus tard, l'Atelier 6B.

**2023**
Avec l'association « Sors les Mains de tes Poches ! », elle met en place un programme de chancorale réunissant chorale chantée et chorale en langue des signes.

L'année 2024 se traduit également pour Virginie Lasilier par sa participation à la dernière création de l'IVT, « Tellement sympa », mise en scène par Emmanuelle Laborit. Virginie est retenue pour être l'une des deux comédiennes qui mettent en voix, en direct, les signes des deux actrices sourdes célèbres (Emmanuelle Laborit et Isabelle Voiseux), dans un dialogue poignant sur les violences domestiques. Il ne s'agit pas d'une simple traduction, mais d'une « *interprétation jouée, exigeant une symbiose émotionnelle et corporelle avec les actrices sourdes* ». Sur scène, Virginie et sa partenaire apparaissent comme des « *ombres* », des « *doubles* » cachées derrière des tentures, vêtues de noir. Une expérience militante et intensément vécue, notamment lors des représentations devant un public exclusivement sourd, où les comédiennes voix ont ressenti l'étrangeté de ne pas « *exister* ». Virginie Lasilier est également directrice de sa propre compagnie, L'Atelier 6B, basée à Marnay, en Haute-Saône. Au-delà du chansigne, elle y développe des projets participatifs, comme cet événement avec les habitants, autour de la peur, pour Halloween, ou ces ateliers d'expression et d'écriture auprès de personnes âgées. Comme le lui a fait remarquer son ami Benoît Humbert, Virginie ne travaille finalement « *qu'avec des exclus : les sourds, les handicapés, les personnes âgées…* ». Elle revendique cette identité : l'art et l'expression théâtrale comme un moyen « *au service d'un mieux-être* » et du « *faire lien ensemble* ». Dans ses ateliers en maison de retraite, « *l'objectif principal n'est pas le spectacle final, mais le chemin : briser les barrières, ouvrir les portes, tisser des liens profonds, se rencontrer en vrai...* ».

**Frédéric Chevalier**

Retrouvez tous nos portraits sur journal-du-palais.fr